



PLAN D' ACTIONS DE DÉVELOPPEMENT DU CANAL DE BOURGOGNE SUR LA MÉTROPOLE DIJONNAISE

NOVEMBRE 2025

©François Weckerle/Ville de Dijon



Dijon s'engage





SOMMAIRE

- **Préambule** Page 4
- **Les temps forts de l'élaboration du plan d'actions** Page 6
- **Un plan structuré autour de 3 ambitions et 8 axes stratégiques** Page 8
- **Les 21 fiches actions** Page 11
- **Annexes** Page 35

PRÉAMBULE

Le canal de Bourgogne est bien plus qu'une infrastructure de navigation ou de transport de l'eau : c'est aussi un patrimoine vivant, un espace de vie du quotidien et un levier de développement économique et touristique de la métropole. On peut ainsi y croiser des plaisanciers, des riverains, des vélo-taffeurs, des pêcheurs, des cyclotouristes,... mais aussi des agents en charge de son entretien et des services aux usagers.

Avec **20 km de linéaire, voisinant l'Ouche** sur une part significative de son tracé ou jouxtant le Lac Kir sur sa longueur, le canal de Bourgogne **traverse 5 communes** (Plombières-lès-Dijon, Dijon, Longvic, Ouges et Bretenière) de la métropole et forme un itinéraire singulier, rythmé par **3 ports et 1 halte fluviale, 18 écluses et 17 maisons éclusières** – dont certaines hébergent des activités économiques, sociales ou culturelles.

Ce patrimoine est donc remarquable et structurant mais néanmoins exigeant, considérant notamment l'émergence de nombreux enjeux et défis techniques, économiques et environnementaux au fil des années :

- **Baisse significative du trafic fluvial** depuis 2019 (-85% pour les bateaux de location, -16% pour la plaisance privée, -68% pour les péniches-hôtels) ;
- **Vieillesse et sous-exploitation de l'infrastructure** malgré un ambitieux programme de modernisation en cours (y compris réservoirs et rigoles en amont du territoire) ;

▪ **Multiplication et diversification des usages** générant parfois des tensions (plus de 120 000 passages de vélos par an sur certains tronçons) ;

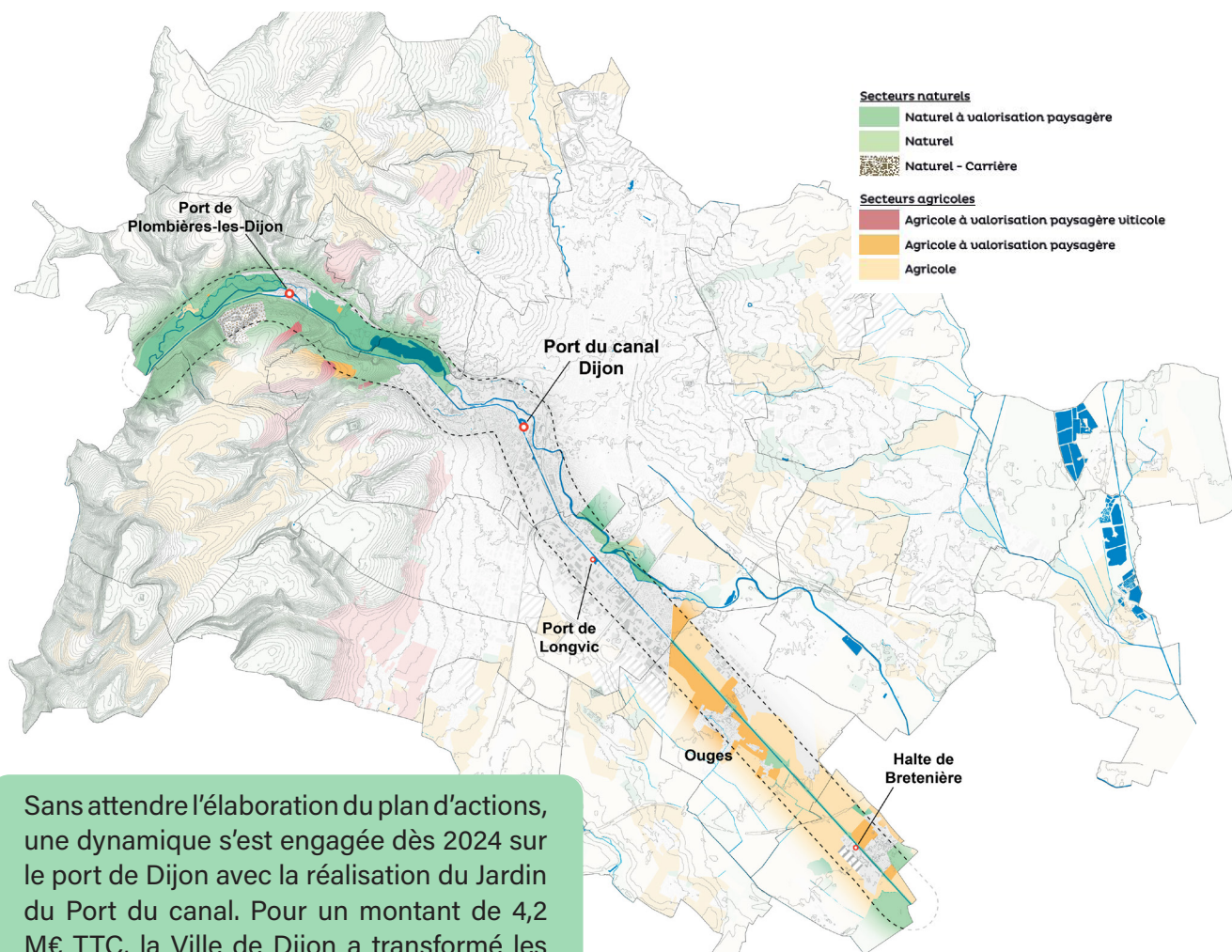
▪ **Enjeux environnementaux croissants** (prolifération et persistance des plantes invasives, gestion de la ressource en eau, préservation de la biodiversité) ;

▪ **Déficit de visibilité et moindre valorisation touristique** en dépit d'un potentiel remarquable ;

▪ **Déficit d'animations et de services** le long du linéaire.

Initié dans le cadre du **protocole « Une ambition partagée pour le canal de Bourgogne »** signé le 5 mai 2023 entre Dijon Métropole et VNF, cette démarche a consisté à tracer **une vision souhaitable à long terme** en faveur du territoire et de sa voie d'eau et à la traduire en **un plan d'actions opérationnelles, hiérarchisées, chiffrées et planifiées autant que de possible**.

Le présent plan d'actions constitue un cadre stratégique et prospectif qui engage les futurs signataires à œuvrer de concert pour la réalisation des projets définis. Il doit donc être envisagé comme **une feuille de route opérationnelle partagée** générant **un effet-levier d'ingénierie et de co-financement auprès des partenaires**.

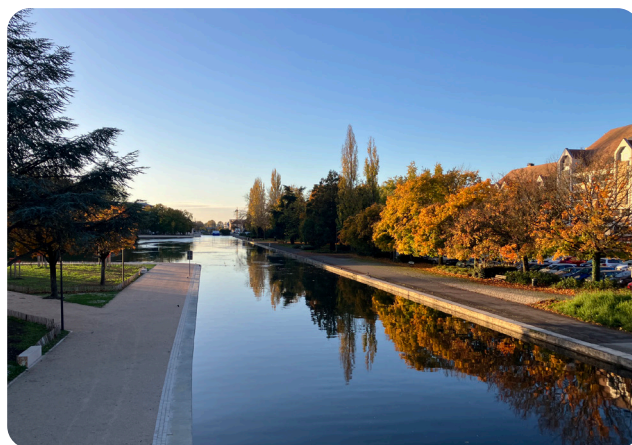


Sans attendre l'élaboration du plan d'actions, une dynamique s'est engagée dès 2024 sur le port de Dijon avec la réalisation du Jardin du Port du canal. Pour un montant de 4,2 M€ TTC, la Ville de Dijon a transformé les abords du port en véritables espaces de détente et ludiques tout en confortant la végétalisation du site.

Les travaux ont notamment permis la réalisation d'une esplanade visant à accueillir des manifestations et animations, l'implantation d'une aire de jeux pour enfants, l'installation de longues vues pour observer depuis le pont Eiffel ou encore d'un couloir ombragé offrant des lieux de convivialité sous une treille métallique.

Ces travaux ont également permis de renforcer le rôle de poumon vert du site avec une densification de la végétation, d'améliorer les connexions urbaines avec les espaces périphériques, de développer les usages et surtout de renouveler et moderniser l'image du port du canal.

La requalification du site va se poursuivre en 2026 avec la mise en service d'une passerelle vélos au droit du franchissement du canal et de l'écluse 55 S du port de Dijon. Cette passerelle vise à améliorer les conflits piétons-vélos et à sécuriser les flux modes doux sur l'avenue Jean Jaurès.



©Dijon Métropole



©Vincent Arbelet/Ville de Dijon

LES TEMPS FORTS DE L'ÉLABORATION DU PLAN D'ACTIONS

Le présent plan d'actions est le fruit de près de deux années de travaux collaboratifs (octobre 2023 - décembre 2025), articulés autour de 3 grandes phases :

Phase 1

Diagnostic approfondi (octobre 2023 - juin 2024)

Une phase d'immersion et de compréhension du territoire à travers :

- Une visite de terrain approfondie, de Plombières-lès-Dijon à Bretenière ;
- Deux journées d'observation in situ ayant permis la réalisation d'enquêtes de type micro-trottoir ;
- Une campagne d'une trentaine d'entretiens bilatéraux avec les élus métropolitains, les maires des communes mouillées et les acteurs clés de la voie d'eau ;
- Un atelier de concertation dédié aux socio-professionnels : péniches-hôtels, plaisanciers, clubs sportifs, cyclistes, pêcheurs, conseil de développement, ... ;
- Un questionnaire en ligne sur les usages ayant recueilli 1 269 réponses ;
- Un atelier de concertation citoyenne réunissant environ 55 participants ;
 - Un comité de pilotage de restitution du diagnostic.



Balade à vélo du 17 novembre 2023
©VilleDijon/DijonMétropole



Atelier de concertation citoyenne du 7 mars 2024
©VilleDijon/DijonMétropole

Phase 2

Définition des orientations stratégiques (juillet - décembre 2024)

Un travail de synthèse et de projection ayant permis l'émergence de **3 ambitions et 8 axes stratégiques**.

Une phase de concertation qui a plus particulièrement mobilisé les élus et services de la collectivité et de VNF :

- **1 Atelier de positionnement** pour fixer le niveau d'ambition associé ;
- **1 Atelier d'identification de pistes d'actions** susceptibles d'incarner l'ambition portée ;
- **1 Atelier de définition de l'ossature du plan d'actions** : arbitrages sur le choix des actions déclinant de chacune des 3 ambitions et 8 axes stratégiques.

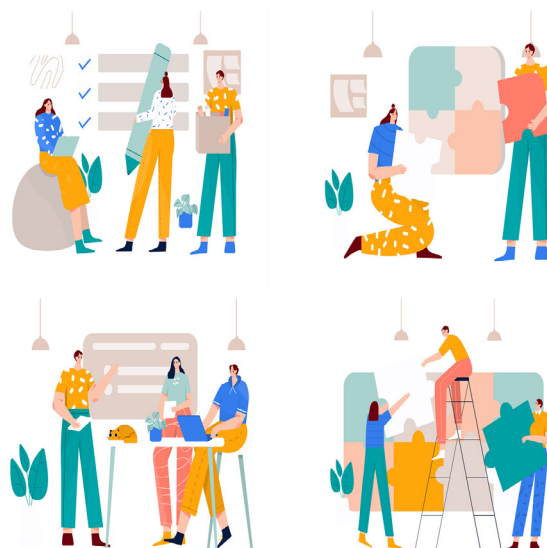


Illustration libre de droits

Phase 3

Rédaction des fiches actions (janvier - décembre 2025)

Un travail de co-construction des fiches actions faisant appel à l'expertise de chacune des parties prenantes : services de la collectivité, services de VNF, socio-professionnels et représentants des usagers

- **Une première séquence de 3 ateliers thématiques** avec les services des communes, de la métropole et de VNF : idéation, définition des objectifs opérationnels, identification des bonnes pratiques, ...
- **Une seconde séquence de 3 ateliers thématiques** élargie aux socio-professionnels et représentants des usagers : arbitrages de fond et de forme, priorisation, territorialisation des actions, ...
- Entre-temps, plusieurs échanges bilatéraux avec les services de la métropole et de VNF pour apporter des éclairages techniques et de faisabilité sur certaines actions

Les fiches actions issues de ce travail proposent in fine une déclinaison opérationnelle des axes stratégiques en **actions concrètes**, précisant pour chacune :

- Le contexte et les objectifs poursuivis
- Le phasage opérationnel
- La gouvernance
- Les coûts estimatifs
- Les niveaux de priorité (1 à 3)



Illustration libre de droits

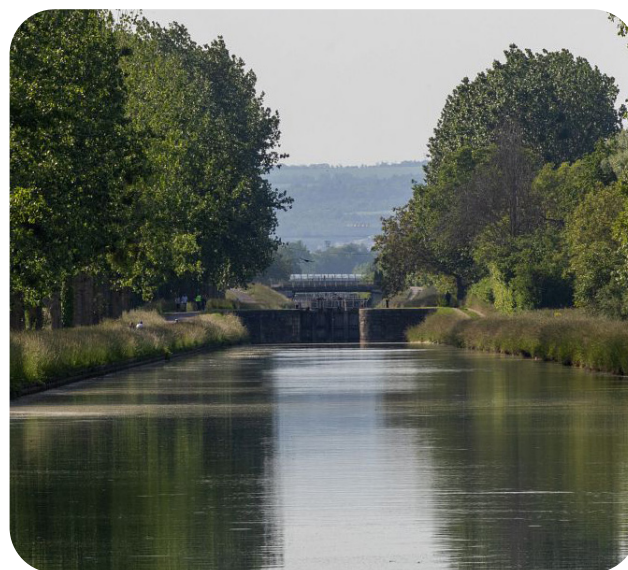
UN PLAN STRUCTURÉ AUTOUR DE 3 AMBITIONS ET 8 AXES STRATÉGIQUES

Le plan d'actions s'articule autour de 3 grandes ambitions

A. Un canal nouvelle génération

L'ambition fixée est de redonner l'image d'un canal moderne et attractif pour les usagers de la voie d'eau et de ses abords. L'objectif est multiple et vise notamment à :

- Remettre à niveau et moderniser l'infrastructure ;
- Optimiser la gestion, l'exploitation et l'entretien de la voie d'eau et de ses ports ;
- Garantir la navigabilité du canal ;
- Préserver et valoriser les qualités environnementales du canal.



Canal de Bourgogne ©Philippe Maupetit/Ville de Dijon

Ambition	Un canal Nouvelle génération
Axe stratégiques	Optimiser la gestion du Domaine Public Fluvial (DPF)
	Renforcer le rôle de corridor vert et bleu du canal
	Régénérer les usages

B. Un canal populaire

A travers les différentes animations, services et activités récréatives que peuvent offrir la voie d'eau et ses abords, le canal est aussi vecteur de lien social et d'appropriation par les habitants et riverains.

Aussi l'ambition d'en faire un canal populaire vise à :

- Donner envie aux habitants de réinvestir la voie d'eau et ses abords ;
- Mettre à niveau l'offre de services à destination des usagers, particulièrement, les cyclistes ;
- (Ré-)concilier les usages et proposer une expérience apaisée et sécurisée pour tous ;
- Créer du lien entre tous les publics.



©Margaux Dupuis/Ville de Dijon

Ambition	Un canal populaire
Axe stratégiques	Encadrer et concilier les usages aux abords de la voie d'eau
	Soutenir l'engagement citoyen autour du canal
	Faire du canal un objet et un support culturel, artistique et sportif

C. Un canal découverte des patrimoines et des terroirs

Eu égard au constat d'un canal en perte de vitesse (trafic de bateaux en baisse), l'ambition portée est de faire du canal un produit touristique et de promotion du territoire sur l'ensemble de son linéaire et de ses points d'arrêt. Les objectifs consistent à :

- Remettre la métropole dijonnaise sur la carte des itinéraires de plaisance ;
- Inscrire le canal dans une logique de destination touristique plus large ;
- Valoriser et développer la valeur récréative et touristique du canal.



Péniches hôtel au port de Dijon ©VNF

Ambition	Un canal découverte des patrimoines et des terroirs
Axe stratégiques	Valoriser le canal, les ports et haltes
	Elaborer une stratégie de développement touristique



21 FICHES ACTIONS

	Page
ACTION 1 Mettre à jour les actes de gestion sur le DPF	14
ACTION 2 Moderniser les infrastructures	15
ACTION 3 Établir un plan de gestion et de valorisation du patrimoine arboré	16
ACTION 4 Identifier de nouveaux projets sur les maisons éclusières	17
ACTION 5 Lutter contre les plantes aquatiques invasives	18
ACTION 6 Gérer la qualité (pollutions...) et la quantité (fuites...) de la ressource en eau	19
ACTION 7 Établir un programme de renaturation des berges (hors palplanche)	20
ACTION 8 Engager une procédure de protection pour la valorisation et la préservation de l'île aux oiseaux	21
ACTION 9 Développer les usages au sein des ports et haltes fluviales	22
ACTION 10 Explorer et expérimenter une démarche de Logistique Urbaine Fluviale (LUF)	23
ACTION 11 Sécuriser les zones de conflits d'usages	24
ACTION 12 Déployer et mettre à jour la signalétique informationnelle et directionnelle le long de l'itinéraire	25
ACTION 13 Mettre en œuvre un éclairage raisonné	26
ACTION 14 Renforcer le lien entre le canal de Bourgogne et les habitants	27
ACTION 15 Déployer un programme d'art public	28
ACTION 16 Faciliter la pratique sportive sur et au contact du canal par la programmation d'équipements et d'animations propices	29
ACTION 17 Inciter les habitants à se réapproprier les lieux par la création d'une dynamique événementielle	30
ACTION 18 Développer des offres de petite restauration	31
ACTION 19 Créer une offre saisonnière par la mise en place d'un bateau promenade et le développement de nouveaux loisirs fluviaux	32
ACTION 20 Créer des offres touristiques partagées et communiquer sur «dijon métropole destination touristique fluviale»	33
ACTION 21 Pilotage opérationnel, animation et gouvernance	34-35

ACTION 1 METTRE À JOUR LES ACTES DE GESTION SUR LE DPF

CONTEXTE

- Le DPF appartient à l'Etat et relève de sa compétence.
- VNF est gestionnaire du DPF (voie d'eau et bords de la voie d'eau).
- Le DPF sur la métropole supporte une grande diversité de conventions pour encadrer les différentes occupations du DPF : ports, véloroute, tramway, quais, pontons, maisons éclusières...
- Les actes de gestion sur le DPF sont conclus avec une grande diversité d'acteurs : Dijon Métropole, villes, opérateurs économiques, particuliers, ...

OBJECTIFS

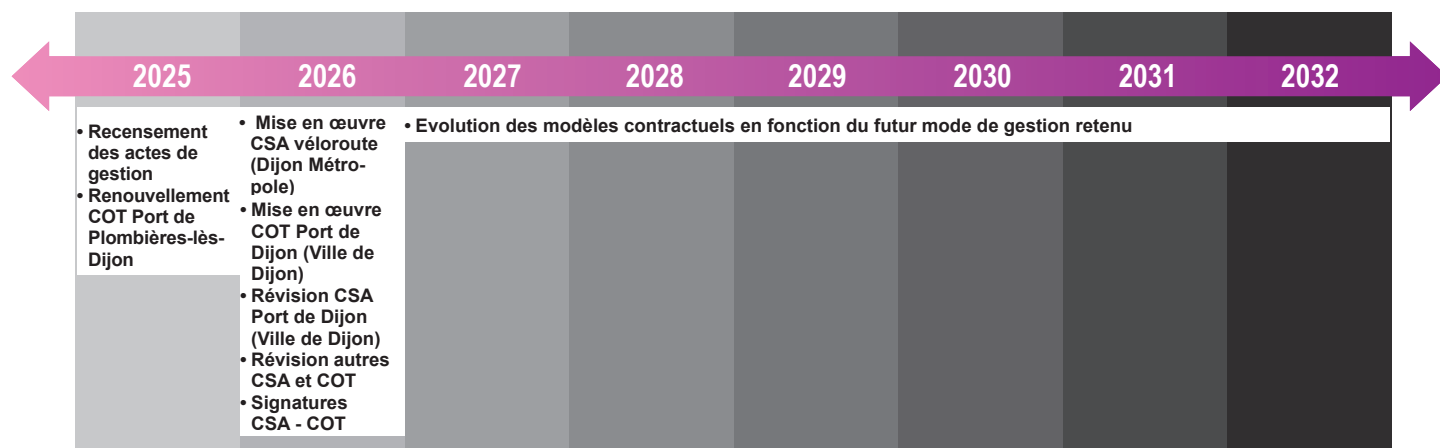
- Mise à jour des conventions sur le DPF pour les occupations existantes :
 - CSA : Conventions de Superposition d'Affectation
 - COT : Conventions d'Occupation Temporaire
- Passation de nouvelles conventions pour les projets à venir, adaptées au mode de gouvernance partagé pour la mise en œuvre du Plan d'actions.



©François Weckerle/Ville de Dijon

12

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOUVERNANCE

- **Pilote** : VNF
- **Partenaires à associer** : Dijon Métropole, Dijon, Plombières-lès-Dijon, Longvic, Ouges, Bretenière
Gestionnaires et exploitants de ports/d'activités ou occupants du DPF (péniches hôtels, bateaux logements, hébergements touristiques, occupants de maisons éclusières...)

COÛT

- **Besoins de fonctionnement** : Moyens internes
- Frais géomètre (ex : pour CSA port de Dijon, environ 4 400 €)

FINANCEURS À MOBILISER

- Sans objet

ACTION 2 MODERNISER LES INFRASTRUCTURES

CONTEXTE

- Contrat d'Objectifs et de Performance (COP21) signé en 2021 entre l'Etat et VNF.
- Un plan pluriannuel d'investissements porté par VNF pour fiabiliser et sécuriser l'infrastructure fluviale au service de ses usagers.
- Un levier de modernisation de l'exploitation et d'optimisation de la gestion hydraulique, afin de sécuriser la ressource en eau.

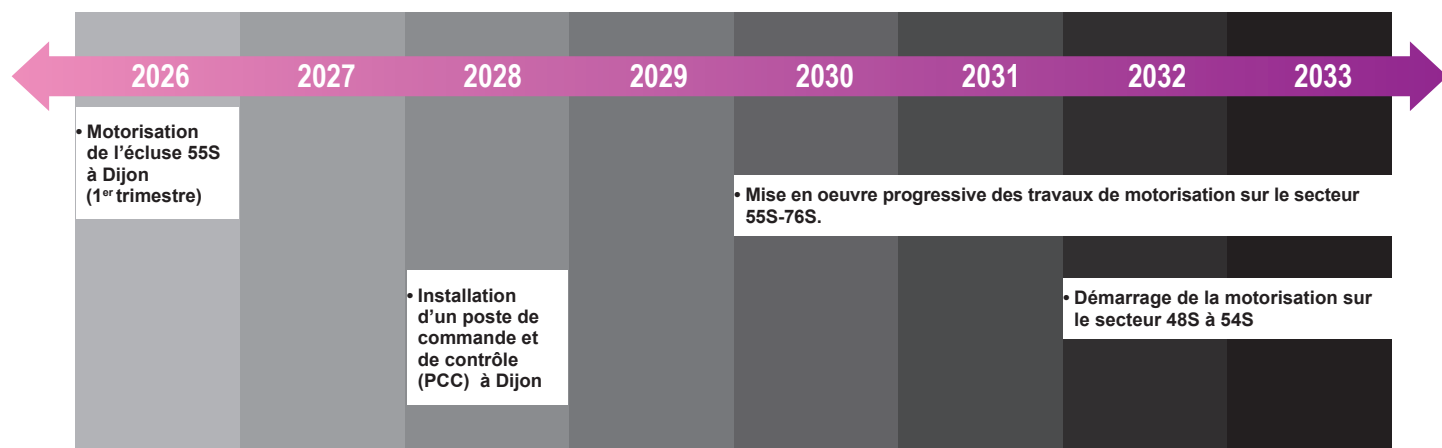
OBJECTIFS

- Mettre en œuvre la modernisation progressive de l'infrastructure sur le linéaire de Dijon Métropole afin d'assurer une gestion fine et performante de la ressource en eau, un meilleur service pour les usagers et de permettre une hausse de fréquentation.
- Intégrer au mieux ces actions de modernisation dans l'espace urbain.



Modernisation écluse 55 S du port de Dijon
© Agence K architectes – Image non contractuelle

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOVERNANCE

- **Pilote** : VNF

COÛT

- **Modernisation des ouvrages de gestion hydraulique** :
- 340 K€ HT*
- **Modernisation des écluses** :
- 6,6 M€ HT*
- **Régénération préalable** :
- 800 K€ HT*

* Estimation hors études et maîtrise d'oeuvre

FINANCEURS À MOBILISER

- VNF

ACTION 3 ÉTABLIR UN PLAN DE GESTION ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE ARBORÉ

CONTEXTE

- Une présence importante d'arbres d'alignement et autres espaces boisés de rivage sur le DPF.
- La bonne gestion de ce patrimoine revêt un enjeu premier de sécurité (éviter les risques de chutes).
- La gestion de ce patrimoine par VNF est principalement curative et en lien avec les impératifs d'exploitation.
- Il n'existe pas en l'état de démarche de valorisation ni de programme de replantation systématique.

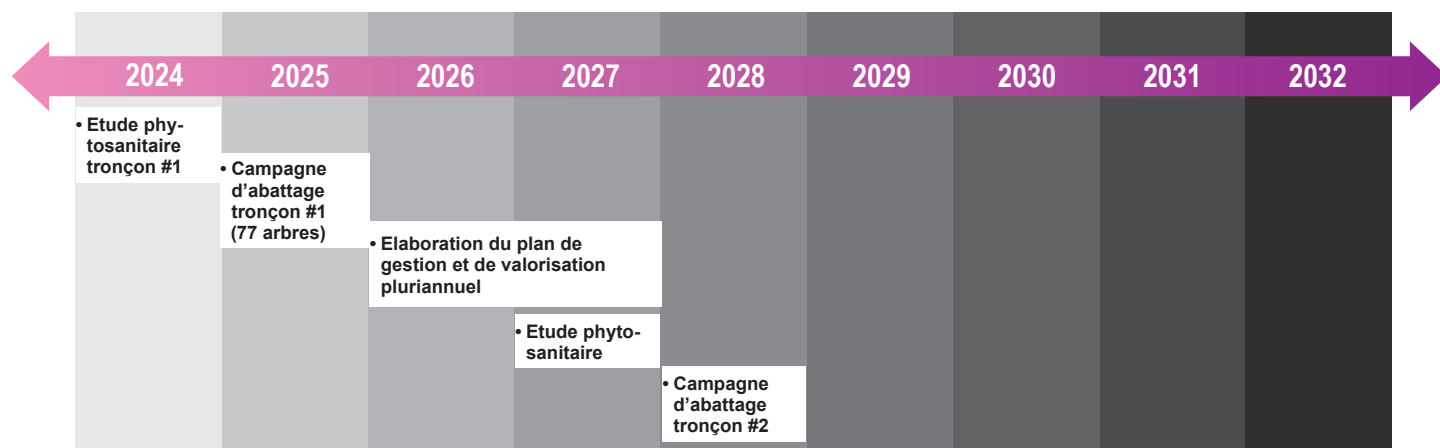
OBJECTIFS

- Passer d'une gestion principalement curative à une logique programmée et plus globale : élaboration d'un « document d'aménagement simple ou de gestion durable » pour l'entretien, l'abattage et la replantation :
 - Programmation pluriannuelle par tronçons #1 (Ouges et Bretenières) et #2 (Plombières-lès-Dijon, Dijon et Longvic) ;
 - Campagnes d'abattage sur la base d'études phytosanitaires + démarches de médiation ;
 - Campagnes de replantation / régénération.
- Envisager la valorisation économique de la ressource.
- En complément, engager une démarche de valorisation pédagogique.



Arbres d'alignement sur Bretenière ©VNF

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOVERNANCE

- **Pilote** : VNF + Dijon Métropole
- **Partenaires à associer** : Dijon Métropole, Dijon, Plombières-lès-Dijon, Longvic, Ouges, Bretenière, CD 21, Région, ONF, OFB, entreprises de la filière bois, associations environnementales

COÛT

- **Etude phytosanitaire tronçon #1** : 13 K€ HT
- **Abattage tronçon #1** : 46 K€ HT
- **Etude phytosanitaire + abattage tronçon #2** : à définir
- **Campagnes de replantation tronçons #1 et #2** : à définir
- **Entretien du linéaire** : 50 K€ HT par an

FINANCEURS À MOBILISER

- VNF
- Région (études et plan de gestion)
- CD 21 (valorisation pédagogique)
- Dijon métropole
- OFB

ACTION 4 IDENTIFIER DE NOUVEAUX PROJETS SUR LES MAISONS ÉCLUSIÈRES

CONTEXTE

- 17 maisons éclusières sur le territoire métropolitain dont :
 - 2 maisons nécessaires au service VNF,
 - 7 maisons vacantes, dont 2 en périmètre SEVESO.
- Volonté de VNF de valoriser le patrimoine bâti non utilisé à des fins d'exploitation/de service, via des appels à projets, montages contractuels adaptés aux modèles économiques, transfert de gestion, cession... Actuellement, déjà 3 associations ancrées dans le territoire sont implantées dans des maisons éclusières : Zutique production (Au Maquis), Défis 21, ATBSF.

OBJECTIFS

- Pérenniser les occupations actuelles des maisons éclusières par des activités économiques et associatives (Cf. projet éco-musée du canal par l'ATBSF).
- Envisager de nouveaux projets d'activités au sein des maisons éclusières vacantes :
 - Ex. café-musette & réparation de vélos (55S),
 - Ex. projets « pêche » (65S et/ou 52S),
 - ...

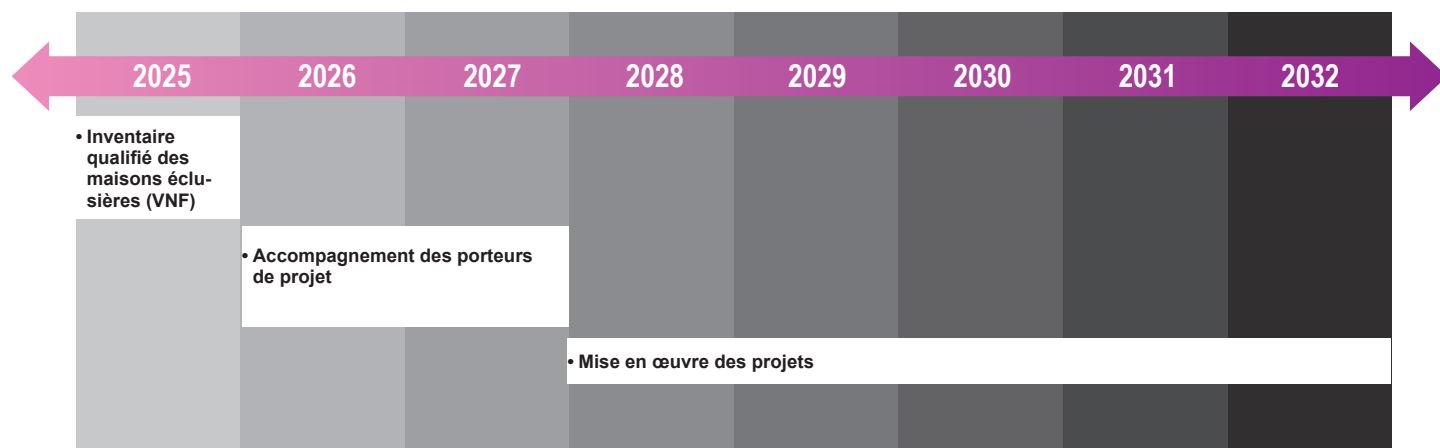


Ecluse 61S à Ouges ©Ville de Dijon/Dijon Métropole



Le Maquis à Dijon - écluse 51S ©François Weckerle/Ville de Dijon

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOUVERNANCE

- Pilote** : VNF
- Partenaires à associer** : Porteurs de projets, Dijon Métropole, Dijon, Plombières-lès-Dijon, Longvic, Ouges, Bretenière, CD 21, Région, Côte d'Or Attractivité

COÛT

- Besoins d'investissement** : à définir selon les projets

FINANCEURS À MOBILISER

- Porteurs de projet
- Cofinancements potentiels (VNF, DM, Région, CD21)

ACTION 5 LUTTER CONTRE LES PLANTES AQUATIQUES INVASIVES

CONTEXTE

- Depuis quelques années, le canal de Bourgogne est confronté à une forte prolifération massive de la Myriophylle Hétérophylle, une espèce exotique envahissante visée par le Règlement Européen n° 1143/2014 sur la propagation des espèces exotiques envahissantes. Véritable enjeu territorial, ce phénomène s'intensifie au fil du temps, demeurant complexe et difficile à anticiper. L'expansion de cette espèce perturbe la navigation, la gestion hydraulique, le fonctionnement des ouvrages, l'équilibre des écosystèmes, les activités nautiques, le tourisme, ainsi que les conditions de travail des agents.

OBJECTIFS

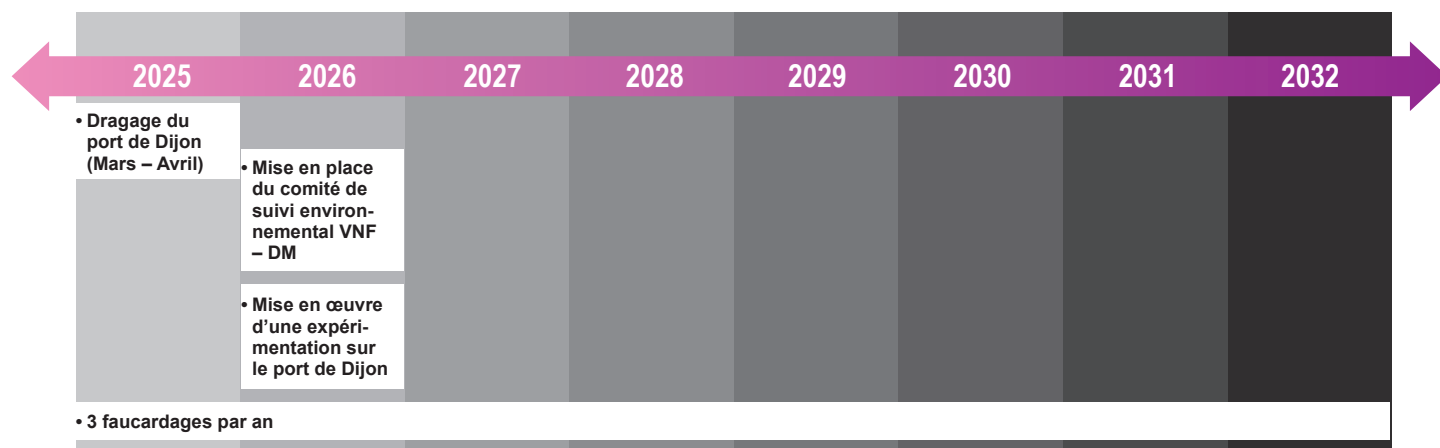
- Déployer sur l'ensemble du linéaire des moyens mutualisés et programmés de lutte contre les plantes aquatiques invasives.
- Mettre en œuvre un suivi environnemental et opérationnel de l'évolution des plantes invasives sur le port de Dijon, avec la mise en place d'un comité de pilotage (VNF, DM, Innoval, autres) se réunissant régulièrement durant la saison de navigation afin d'évaluer le niveau d'envahissement du port et de déclencher, si nécessaire, des interventions curatives.
- En marge des opérations de dragage et des campagnes de faucardage, expérimenter de nouvelles techniques de lutte et/ou de prévention, capitalisant sur les retours d'expérience nationaux voire internationaux.



Opération de faucardage au Jardin du Port du Canal
©Christian Dubarry/Ville de Dijon

16

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOUVERNANCE

- Pilote** : VNF + Dijon métropole
- Partenaires à associer** : GIE Green Cut (expérimentation), Agence de l'eau, Région

COÛT

- Expérimentation port de Dijon** : 100 K€ HT /an
- Faucardage linéaire de Dijon métropole** : Objectif 3 faucardages par an dont un pris en charge par DM
- Coût d'un faucardage** : 100 K€ HT

FINANCEURS À MOBILISER

- VNF
- Dijon Métropole
- +/- Région BFC
- +/- Agence de l'Eau

ACTION 6 GÉRER LA QUALITÉ (POLLUTIONS...) ET LA QUANTITÉ (FUITES...) DE LA RESSOURCE EN EAU

CONTEXTE

- Dépendance forte à l'infrastructure hydraulique située en amont de Dijon Métropole (barrages, rigoles), objet d'un ambitieux programme de travaux (VNF).
- Le canal est un élément structurant de la trame bleue (et verte) sur la métropole.
- La préservation des qualités écologiques du canal est impactée par des mésusages observés (ex. vidanges sauvages de bateaux) eu égard au déficit d'équipements portuaires et fluviaux.

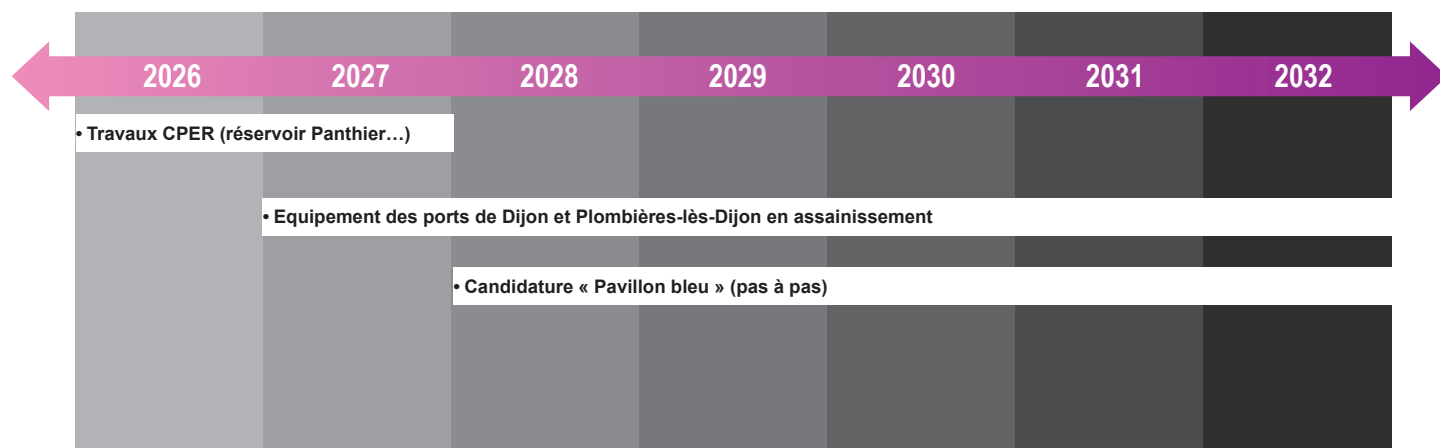
OBJECTIFS

- Renforcer la résilience écologique de l'écosystème canal (faune et flore aquatique et terrestre).
- Assurer le suivi de la ressource en eau (biefs et ports) pour être en capacité d'identifier et traiter les éventuels problèmes et leurs impacts.
- Respecter les critères du « pavillon bleu » dans la perspective d'une labellisation des ports de Dijon Métropole à terme.



Berge du canal à Fontaine d'Ouche ©Ville de Dijon

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOUVERNANCE

- **Pilote** : VNF
- **Partenaires à associer** : Dijon Métropole, CLE / SAGE Syndicat Bassin de l'Ouche, OFB (police de l'eau)

COÛT

- **Travaux CPER** : 22,7 M€
- **Travaux d'aménagement des ports (cf. fiche action dédiée)**

FINANCEURS À MOBILISER (HORS CPER)

- VNF
- Dijon Métropole
- Région BFC
- CD 21 (travaux panthier)
- Agence de l'eau

ACTION 7 ETABLIR UN PROGRAMME DE RENATURATION DES BERGES (HORS PALPLANCHE)

CONTEXTE

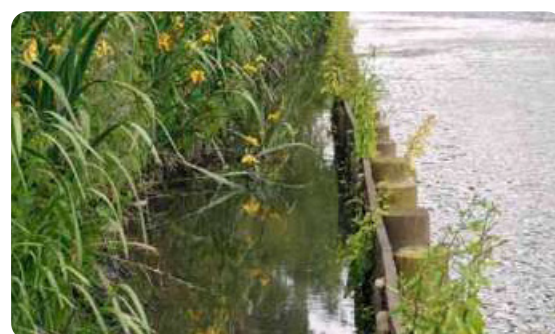
- L'état des berges du canal est parfois dégradé (ex. effondrement).
- VNF priorise les interventions sur les secteurs où des fuites sont détectées et/ou pour des raisons de sécurité.
- Certaines techniques de restauration actuellement utilisées (palplanches) sont le plus souvent impactantes pour les écosystèmes (ex. appauvrissement de la ripisylve).
- La renaturation des berges n'est pas toujours possible techniquement (batillage important pour la qualité de sol en place).



Quai des carrières blanches ©David Vong/Ville de Dijon

OBJECTIFS

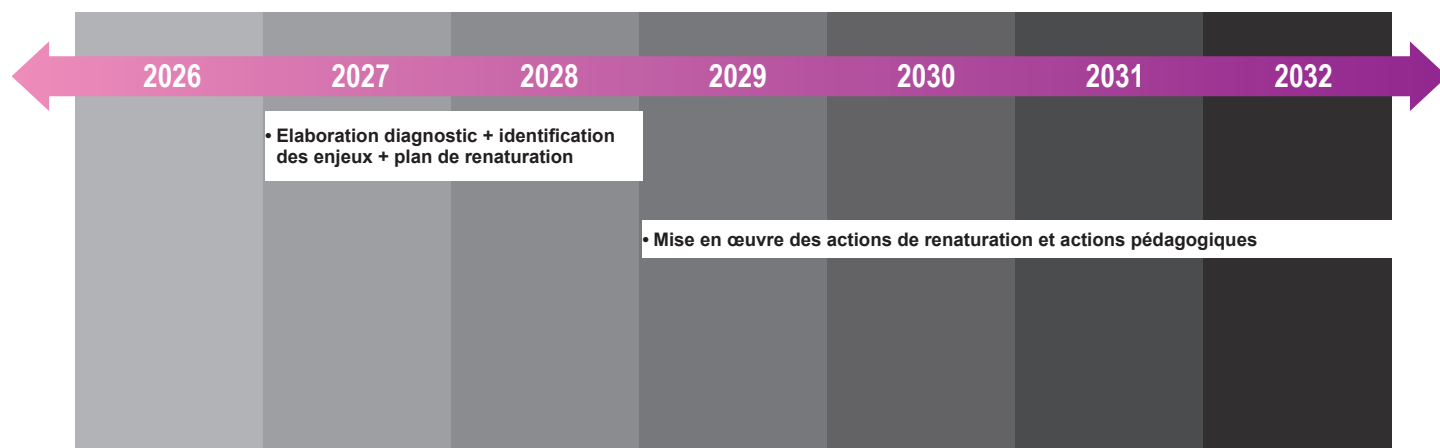
- Intégrer la renaturation des berges comme un levier du renforcement de la trame verte et bleue du territoire, lorsque les conditions le permettent.
- Mobiliser les techniques de génie végétal (ex. phyto épuration/remédiation) au service de la qualité de l'eau.
- Améliorer à la fois la qualité environnementale et l'image perçue du canal.
- Mobiliser les actions de renaturation comme supports :
 - Pour des actions de mobilisation citoyenne
 - Pour des actions pédagogiques et de sensibilisation



©Ville de Dijon

18

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOUVERNANCE

- **Pilote** : VNF+ Dijon Métropole
- **Partenaires à associer** : Agence de l'Eau, DREAL, ADEME, Associations environnementales (Latitude 21, Pirouette-Cacahuète, ...)

COÛT

- **Etudes préalables (diagnostic, plan...)** : à préciser
- **Travaux de génie végétal** : 325 €/mètre linéaire*
* estim. hors études et maîtrise d'œuvre

FINANCEURS À MOBILISER

- VNF
- Dijon Métropole
- Région BFC
- ADEME
- CD 21
- Agence de l'Eau

ACTION 8 ENGAGER UNE PROCÉDURE DE PROTECTION POUR LA VALORISATION ET LA PRÉSERVATION DE L'ÎLE AUX OISEAUX

CONTEXTE

- L'île aux oiseaux constitue un espace naturel à forte densité faunistique et floristique.
- Ses qualités paysagères et écologiques, ainsi que son caractère remarquable, sont corollaires du fait qu'elle soit préservée de toute fréquentation.

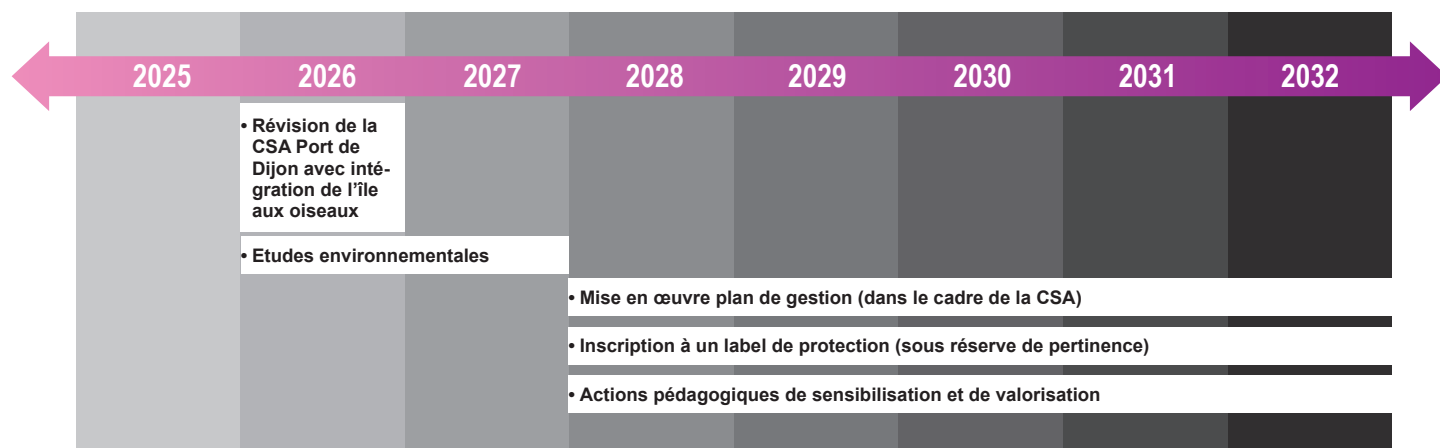
OBJECTIFS

- Affiner la connaissance de cet écosystème et objectiver ses qualités écologiques pour mieux en assurer le suivi, la protection et la valorisation.
- Préserver et protéger l'île de toute atteinte anthropique dans la perspective d'une intensification des usages du plan d'eau du port de Dijon.
- Inscrire l'île aux oiseaux dans une approche étendue de valorisation pédagogique et d'interprétation des espaces de biodiversité du canal de Bourgogne ; l'objectif étant d'aboutir à un plan de gestion à terme.



Île aux oiseaux ©Emma Benyamine/Ville de Dijon

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOUVERNANCE

- **Pilote** : Ville de Dijon / Jardin des Sciences
- **Partenaires à associer** : VNF, LPO, OFB, CEN, Associations environnementales (Latitude 21, Pirouette-Cacahuète, ...)

COÛT

- **Etudes préalables (expertise faunistique et floristique...)** : environ 15 K€ HT

FINANCEURS À MOBILISER

- Ville de Dijon
- VNF
- Région BFC
- CD 21
- Agence de l'Eau

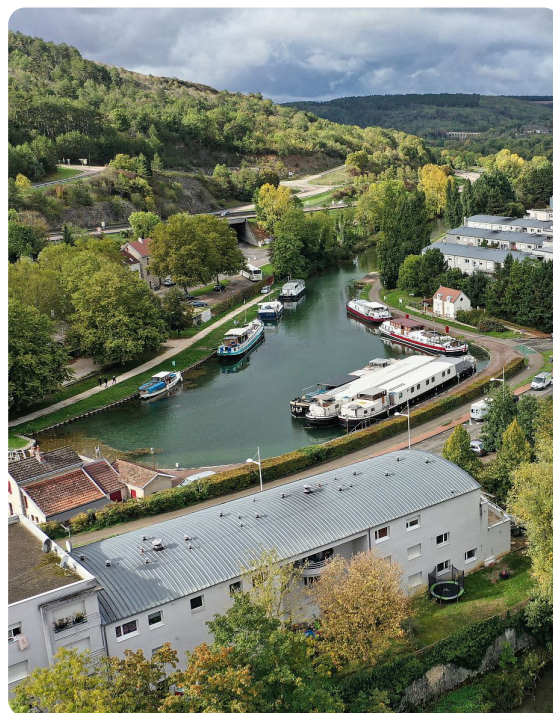
ACTION 9 DÉVELOPPER LES USAGES AU SEIN DES PORTS ET HALTES FLUVIALES

CONTEXTE

- Le canal de Bourgogne au sein de la métropole est maillé par plusieurs ports et haltes.
- Une étude sous maîtrise d'ouvrage VNF a été engagée fin 2023 pour définir une stratégie de développement et d'aménagement de ces sites.
- Cultivant chacun son positionnement singulier, ensemble ils composent une offre cohérente et complémentaire à l'échelle de la métropole.

OBJECTIFS

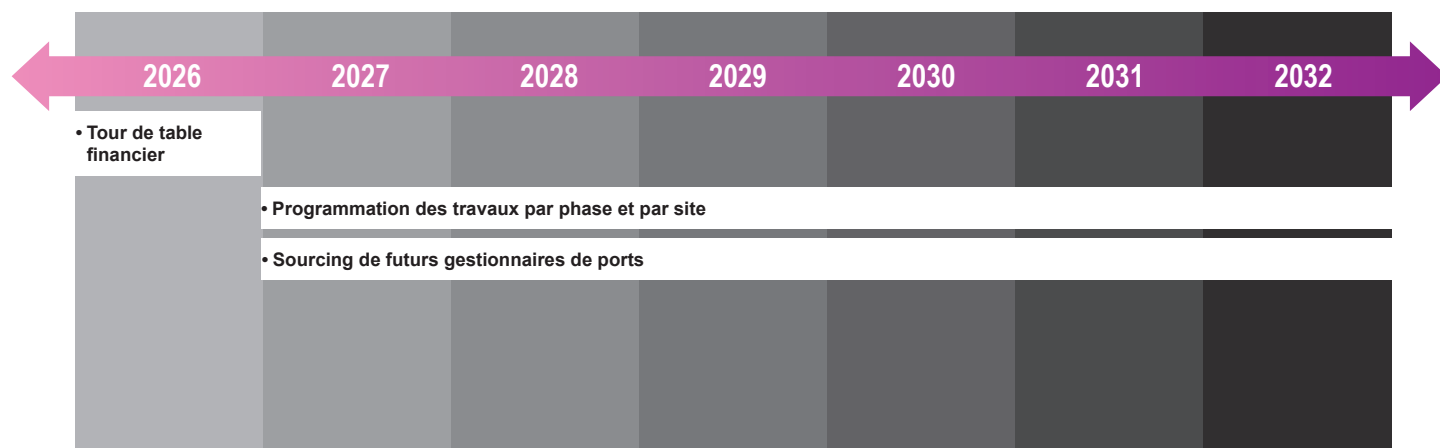
- Améliorer l'attractivité fluviale du territoire métropolitain et accroître les retombées économiques induites.
- Mettre à niveau l'infrastructure et les services portuaires au bénéfice des usagers fluviaux et fluvestres (cf. annexes).
- Diversifier les activités fluviales et développer des synergies avec d'autres usagers.
- Faire émerger des modèles d'exploitation de ports attractifs pour des opérateurs publics et/ou privés.



Port de Plombières-les-Dijon ©François Weckerle/Ville de Dijon

20

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOUVERNANCE

- Pilote** : VNF / Dijon métropole

COÛT

- Travaux et équipements** :
4,1 M € à 5,5 M€ HT selon les scénarios (cf annexes)

FINANCEURS À MOBILISER

- VNF
- Dijon Métropole
- Communes
- Région BFC
- CD 21
- Porteurs de projet et gestionnaires de ports

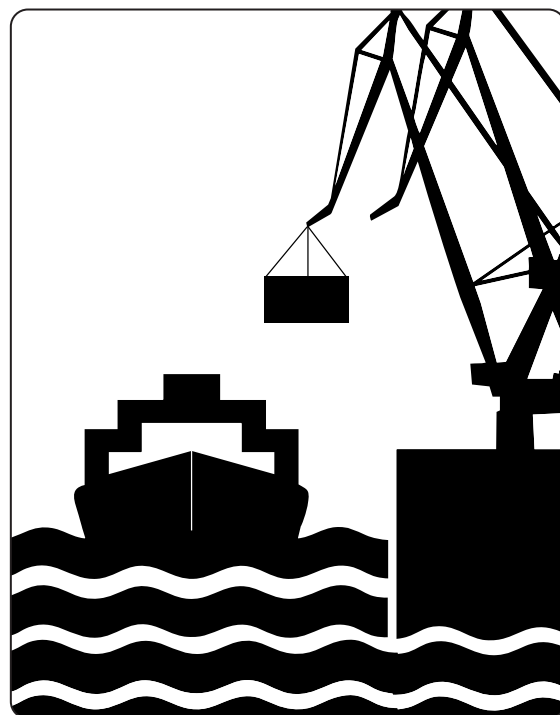
ACTION 10 EXPLORER ET EXPÉRIMENTER UNE DÉMARCHE DE LOGISTIQUE URBAINE FLUVIALE (LUF)

CONTEXTE

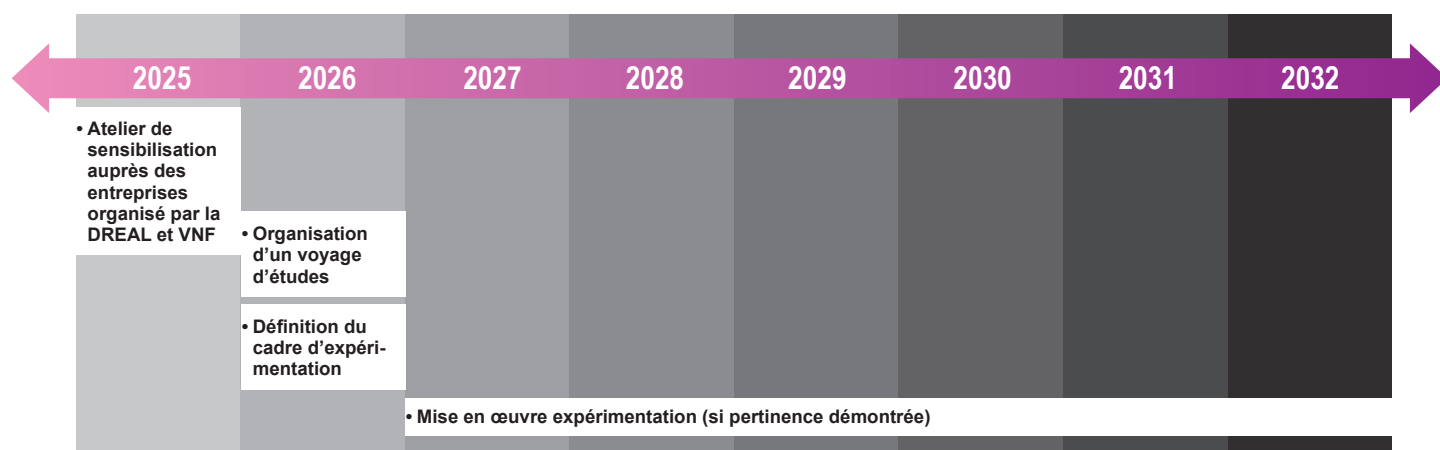
- La LUF figure dans le plan d'action métropolitain pour le développement de la logistique urbaine.
- La programmation de travaux sur les ports ouvre une fenêtre d'opportunité pour étudier le potentiel de la LUF entre Longvic et Dijon.
- Au sein de la ZAE Oscara, on recense des industriels et logisticiens qui utilisent des solutions de LUF dans d'autres métropoles françaises.

OBJECTIFS

- Appréhender les tenants et aboutissants d'une démarche de LUF, articulée à celle du dernier Km en centre-ville (ex. vélos cargos).
- Disposer du retour d'expérience de territoires matures et le transposer aux spécificités de la métropole dijonnaise.
- Elaborer puis mettre en œuvre, avec les acteurs économiques métropolitains et des bateliers, le cadre d'une expérimentation en vraie grandeur entre Longvic et Dijon (ex. 10 à 15 rotations tests sur 3 mois).



PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOUVERNANCE

- Pilote** : Dijon métropole + VNF
- Partenaires à associer** : DREAL, CCI, Agir Pour le Fluvial (ou artisan batelier), OSCARA Business Club, Opérateurs économiques de la LUF

COÛT

- Création ponton bateau fret + point propre à Longvic** : 83 K€ HT
- Création ponton bateau fret Dijon + aménagement des accès** : à définir
- Besoins de fonctionnement** : défraiement batelier (environ 50 K€* HT / 3 mois).
**Cela prend en compte les coûts de mobilisation du bateau, les coûts de l'équipage et de fonctionnement.*

FINANCEURS À MOBILISER

- Dijon Métropole
- VNF (Plan d'Aide au Report Modal)
- ADEME
- Région BFC

ACTION 11 SÉCURISER LES ZONES DE CONFLITS D'USAGES

CONTEXTE

- Sur plusieurs secteurs de la véloroute des problèmes de cohabitation entre usagers (piétons, cyclistes, pêcheurs, services VNF, ...) ou des problèmes de sécurisation d'intersections avec des voies circulées ont été identifiés.
- Des problématiques relevant parfois d'un déficit ou d'une inadaptation de l'aménagement et d'autre fois de mésusages et le manque d'informations.

OBJECTIFS

- Sensibiliser les divers usagers au fonctionnement de la véloroute comme un espace partagé.
- Etudier les solutions d'aménagement les plus adaptées (y compris pré-signalisation) sur les secteurs à risques :
 - Intersections entre la véloroute et les voies circulées.
 - Dessous et têtes de ponts.
- Envisager, lorsque c'est possible la dissociation des flux via l'utilisation du contre-halage et la mise en place de panneaux de signalétique (en lien avec l'action 12).



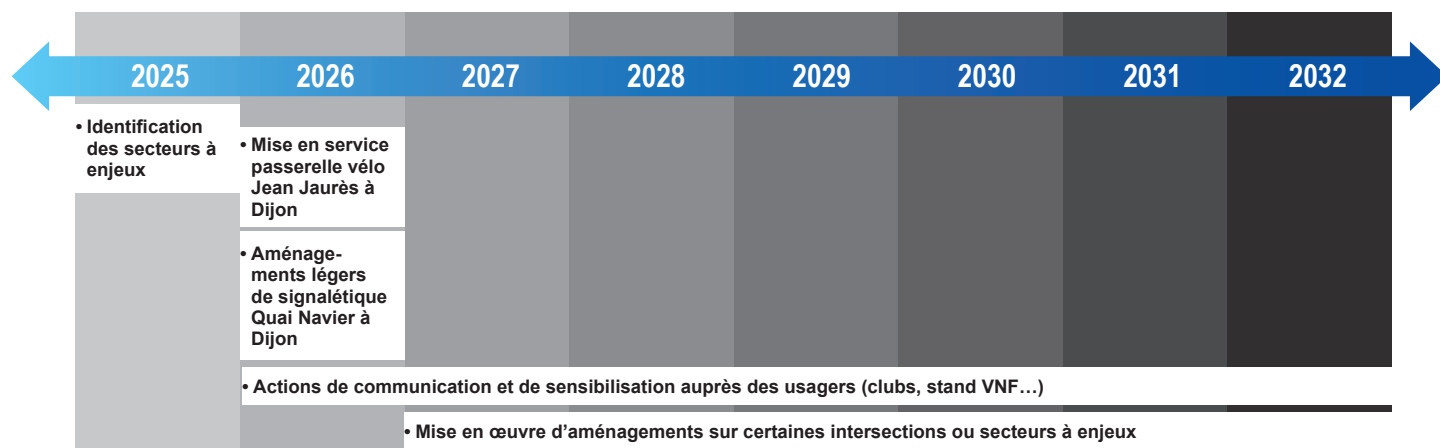
Intersection entre la véloroute et l'avenue François Mitterrand à Plombières-Lès-Dijon ©Ville de Dijon/ Dijon Métropole



Passage véloroute sous pont à proximité du Boulevard Kennedy à Dijon ©Ville de Dijon/ Dijon Métropole

22

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOUVERNANCE

- **Pilote** : Dijon métropole
- **Partenaire à associer** : VNF

COÛT

- **Passerelle vélo Jean Jaurès** : 600 K€ HT
- **Quai Navier** : Panneaux de signalétique
- **Actions de communication** : à définir

FINANCEURS À MOBILISER

- Dijon Métropole
- VNF (actions de communication)

ACTION 12 DÉPLOYER ET METTRE À JOUR LA SIGNALÉTIQUE INFORMATIONNELLE ET DIRECTIONNELLE LE LONG DE L'ITINÉRAIRE

CONTEXTE

- La signalétique aux abords du canal est disparate et parfois caduque. Elle ne remplit pas pleinement ses rôles : information, orientation, sensibilisation...
- Pour les usagers de la véloroute comme pour les plaisanciers en escale, il y a un manque de lisibilité sur l'offre environnante (amont et aval).

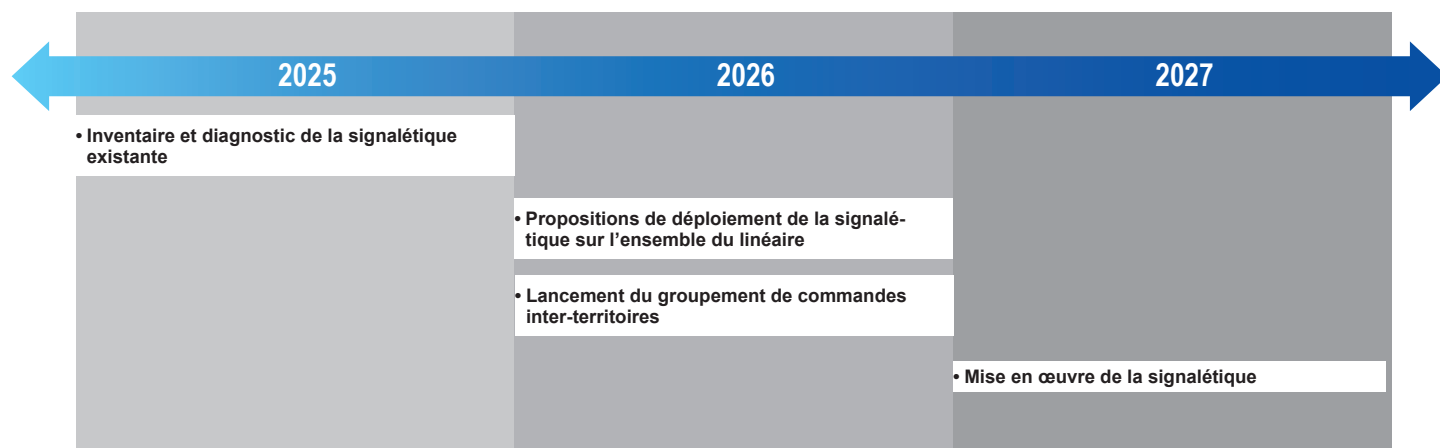
OBJECTIFS

- Renforcer l'accessibilité au canal et mieux le connecter à son environnement proche.
- Compléter et harmoniser la signalétique sur l'ensemble du linéaire et dans une logique de continuité interterritoriale (logique de destination).
- Déployer une signalétique qui soit un outil à la fois :
 - Directionnel
 - Informationnel
 - Pédagogique
 - Patrimonial et touristique
 - et permettant de régler certains conflits d'usage (en lien avec l'action 11).



Installation de panneaux d'information et pédagogique sur le port de Dijon ©Ville de Dijon/ Dijon Métropole

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOUVERNANCE

- Pilote :**
Dijon métropole et GT Inter-EPCI

COÛT

- Coûts unitaires :**
Totem (550 € HT)
Pupitre (1 500 € HT)

FINANCEURS À MOBILISER

- Dijon Métropole
- Communes
- Région BFC

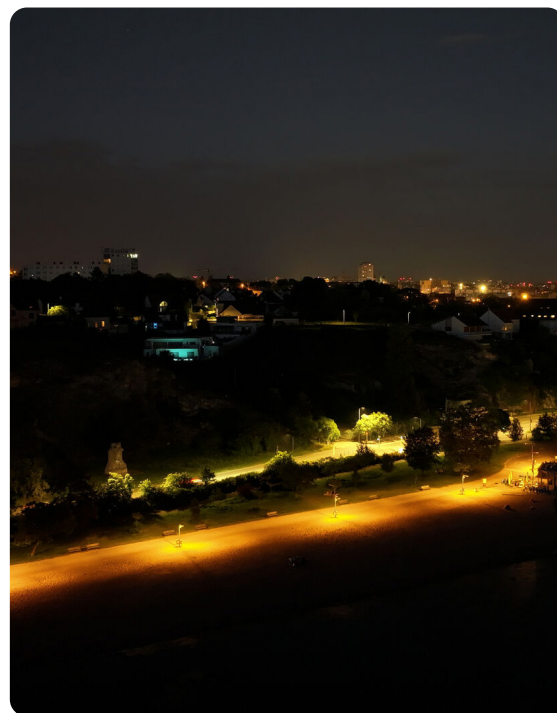
ACTION 13 METTRE EN ŒUVRE UN ÉCLAIRAGE RAISONNÉ

CONTEXTE

- Actuellement, certaines sections de la véloroute ne bénéficient que d'éclairages indirects ou pour la plupart d'aucun éclairage.
- Dans une optique d'incitation au développement de ces usages et de sécurisation des usagers, une réflexion sur le déploiement de nouvelles solutions d'éclairage apparaît nécessaire.
- Les sections prioritaires sont les secteurs de la véloroute empruntés par les flux domicile – travail :
 - Tronçon #1 : Port de Dijon – Quai des Carrières Blanches
 - Tronçon #2 : Dijon Arsenal – Longvic

OBJECTIFS

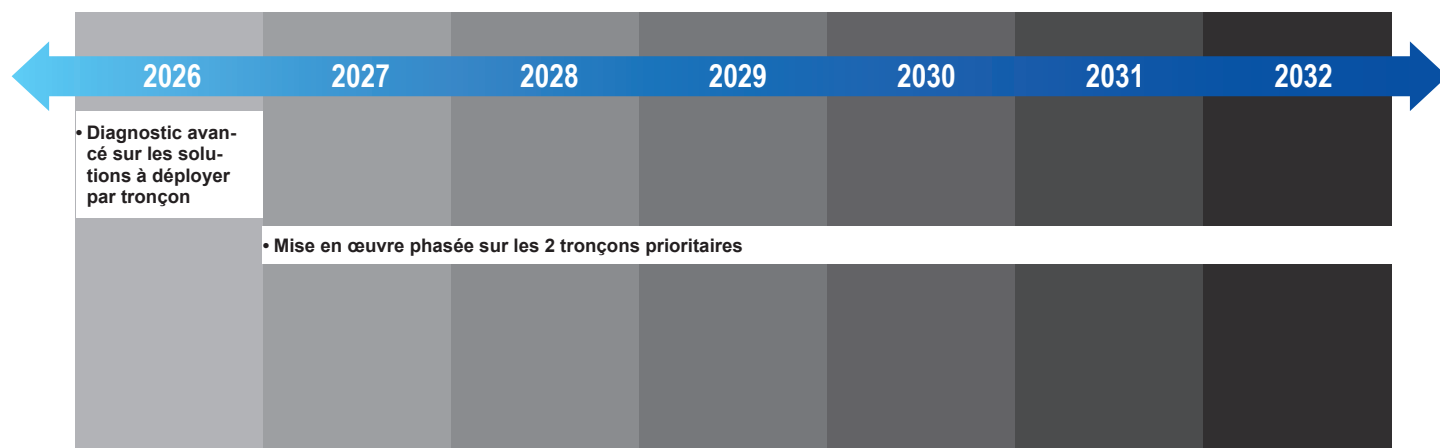
- Identifier, selon les secteurs à traiter, les solutions techniques les plus adaptées pour concilier :
 - Sécurisation des usagers ;
 - Limitation des impacts (trame noire) ;
 - Limitation des dépenses énergétiques.
- Déployer un panel différencié de solutions entre éclairage direct et indirect (ex. balisage).



Le lac Kir de nuit ©Emma Benyamine/Ville de Dijon

24

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOUVERNANCE

- Pilote** : Dijon métropole

COÛT

- Tronçon #1** : 350 à 430 K€ HT
- Tronçon #2** : 900 à 1 150 K€ HT

FINANCEURS À MOBILISER

- Dijon Métropole
- Communes
- ADEME

ACTION 14 RENFORCER LE LIEN ENTRE LE CANAL DE BOURGOGNE ET LES HABITANTS

CONTEXTE

- Il constitue un élément du cadre de vie et de l'environnement quotidien de nombreux habitants.
- Ses riverains ainsi que les autres usagers réguliers peuvent être désireux de s'impliquer dans des actions de valorisation du canal et de ses abords.

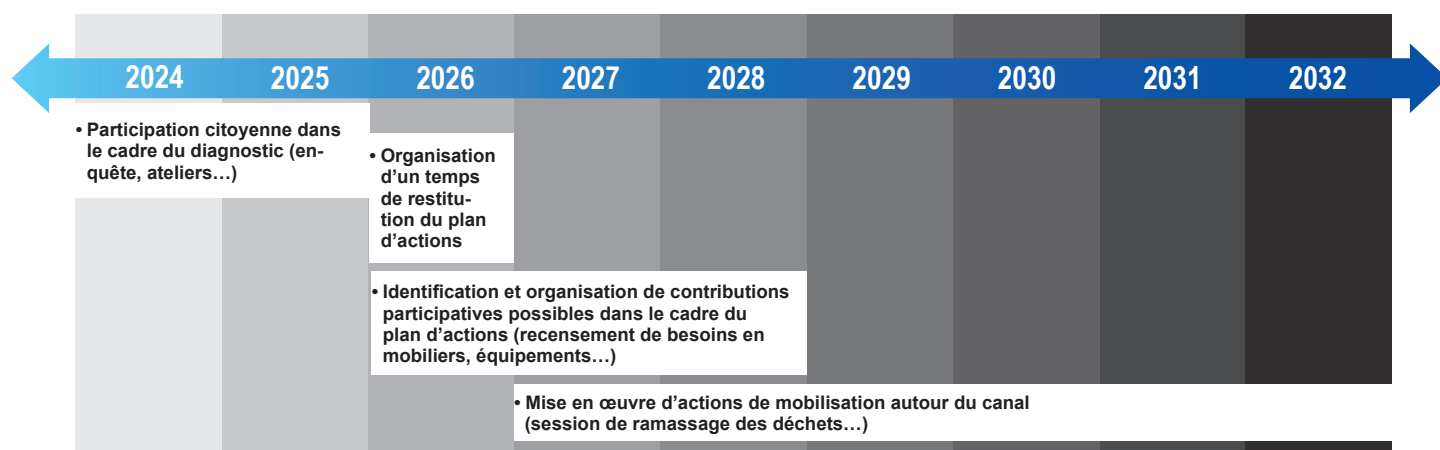
OBJECTIFS

- Donner suite à la concertation menée lors du diagnostic.
- S'assurer la prise en compte de la maîtrise d'usage.
- Organiser et coordonner la mobilisation citoyenne en faveur de la valorisation du canal : projets culturels, environnementaux...
- Appuyer la mobilisation par l'utilisation d'outils de démocratie participative et de ressources dédiées.



Ramassage des déchets sur le canal ©Margaux Dupuis/Ville de Dijon

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOUVERNANCE

- **Pilote :**
Dijon métropole et communes

COÛT

- **Besoins de fonctionnement :**
moyens internes

FINANCEURS À MOBILISER

- Dijon Métropole
- Communes

ACTION 15 DÉPLOYER UN PROGRAMME D'ART PUBLIC

CONTEXTE

- L'art dans l'espace public peut être un levier d'attractivité, vecteur de fréquentation du canal et de ses abords par de nouveaux publics.
- L'art et la culture sont déjà présents en plusieurs points du linéaire, de façon plus ou moins formelle.
- Il manque néanmoins un fil directeur à ces initiatives pour les inscrire dans une logique de parcours valorisable.

OBJECTIFS

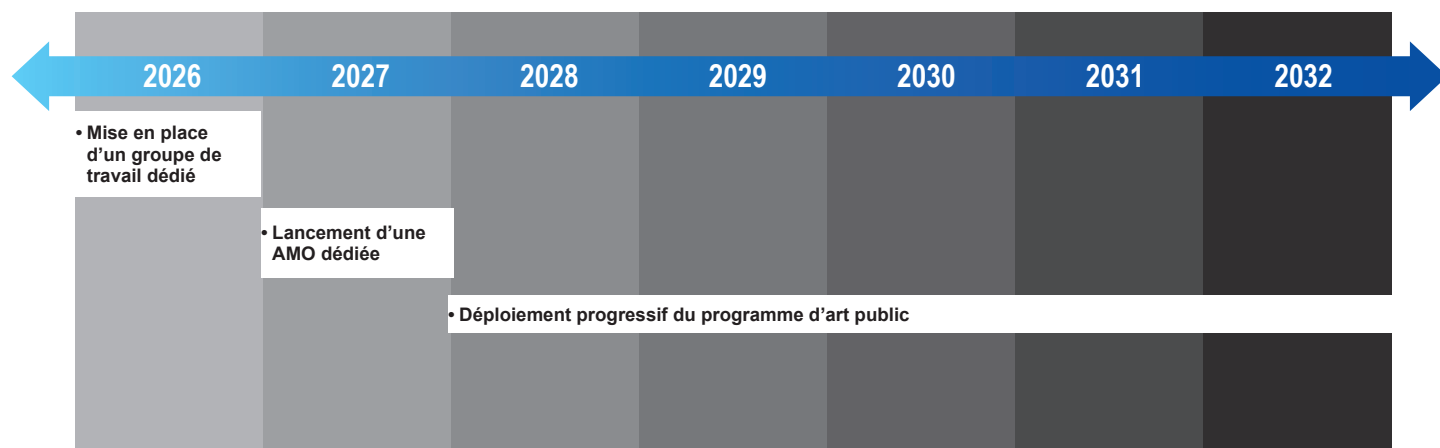
- Mobiliser l'art public comme levier de transformation et d'attractivité du canal pour apaiser ou/et revaloriser certains secteurs du linéaire.
- Identification des œuvres existantes à valoriser et à inscrire dans des parcours propices à la découverte et à la médiation.
- Définir des intentions et des potentiels en matière de récit, de publics cibles, de sites à valoriser, ...
- Définir des modalités de mise en œuvre adéquates.



Ecluse 61 S ©Philippe Maupetit/Ville de Dijon

26

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOUVERNANCE

- **Pilote** : Dijon métropole
- **Partenaires à associer** : VNF, Communes, acteurs culturels associatifs (ABTSF, Zutique...)

COÛT

- **AMO dédiée** : 30 K€ HT
- **Œuvres** : 5 à 30 K€ / projet

FINANCEURS À MOBILISER

- Dijon Métropole
- Communes (via 1% artistique)
- Région BFC
- Mécénat

ACTION 16 FACILITER LA PRATIQUE SPORTIVE SUR ET AU CONTACT DU CANAL PAR LA PROGRAMMATION D'ÉQUIPEMENTS ET D'ANIMATIONS PROPICES

CONTEXTE

- Le linéaire du canal constitue un cadre privilégié pour la pratique du sport et de loisirs de plein air.
- Les continuités avec d'autres sites propices aux activités sportives sont toutefois insuffisantes.
- Le maillage du linéaire par des équipements dédiés permet de conforter les usages.

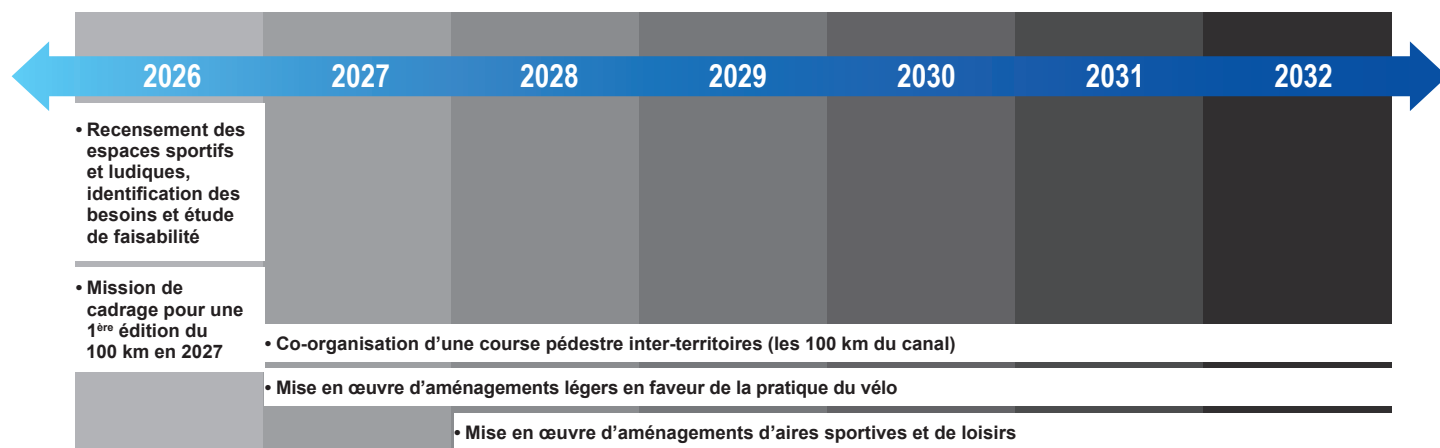
OBJECTIFS

- Valoriser les accès aux équipements et spots sportifs existants (ex. Lac Kir, Ouche, ...).
- Identifier le Port de Plombières et la Place du Pasquier comme pôle sportif et de loisirs (ponton canoë sur l'Ouche + départ de parcours de randonnées).
- Etudier la faisabilité d'aménagement de nouveaux espaces sportifs populaires (ex. Sous le pont du Boulevard des Gorgets + Entre Dijon et Bretenière).
- Mettre en scène le canal et ses abords dans le cadre d'évènements sportifs grand public (ex : course des 100 km le long du canal).



Activité sportive sur le lac Kir ©Anaëlle Bailly-Salins/Ville de Dijon

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOUVERNANCE

- Pilote** : Dijon métropole
- Partenaires à associer** : VNF, Communes, clubs et fédérations sportives, etc

COÛT

- Mission de cadrage Course des 100 km** : 17 K €HT (VNF)
- Aires sportives de plein air** : 234 €/ m²
- Aire de bivouac pêche** : 27 K€ HT
- 1 station vélo au Port de Dijon et 3 escales vélos (Longvic, Ouges, Bretenière)** : 42 K€ HT

FINANCEURS À MOBILISER

- Dijon Métropole
- Communes
- Région BFC
- Fédérations sportives

ACTION 17 INCITER LES HABITANTS À SE RÉAPPROPRIER LES LIEUX PAR LA CRÉATION D'UNE DYNAMIQUE ÉVÈNEMENTIELLE

CONTEXTE

- Le jardin du port du canal est déjà le support d'évènements culturels estivaux.
- D'autres secteurs du linéaire ont également pu faire l'objet d'accueil d'évènements culturels et sportifs.
- En 2032, le canal de Bourgogne fêtera ses 200 ans et offrira une opportunité supplémentaire pour mettre en scène cette infrastructure d'exception et ceux qui l'animent.

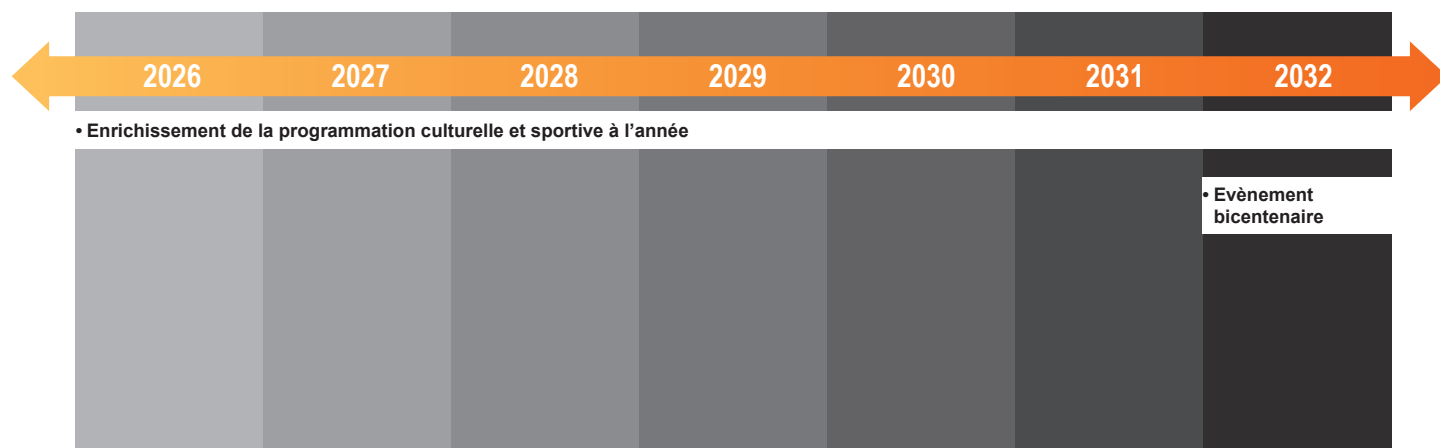
OBJECTIFS

- Faire des ports et haltes, et plus largement des abords du canal des lieux de lien social.
- Animer ces sites tout au long de l'année à l'appui d'une programmation culturelle et sportive diversifiée.
- Renforcer par ce biais l'identification et l'appropriation de ces espaces publics.
- Saisir l'opportunité de célébrer les 200 ans du canal pour constituer un évènement de grande ampleur, générateur d'attractivité et de retombées durables.



28

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOUVERNANCE

- Pilote** : Dijon métropole
- Partenaires à associer** : VNF, Communes, Office de tourisme, Côte d'Or Attractivité, Acteurs culturels et sportifs, Communauté du canal

COÛT

- Evènement bicentenaire** : 150 K€ HT

FINANCEURS À MOBILISER

- Dijon Métropole
- Communes
- VNF
- Région BFC
- CD21
- Mécénat

ACTION 18 DÉVELOPPER DES OFFRES DE PETITE RESTAURATION

CONTEXTE

- L'offre de restauration et de rafraîchissement au contact du canal reste aujourd'hui assez limitée.
- Il s'agit de facteurs d'agrément et d'attractivité pour la petite comme pour la grande itinérance et de services de proximité pour les riverains.
- Ces offres, quand elles existent, sont génératrices de retombées économiques, mais leur modèle, souvent saisonnier, peut s'avérer complexe.
- L'appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) de la Ville de Dijon pour la saison estivale 2025 a ainsi abouti à un arrêt précoce des activités sur le port à Dijon.

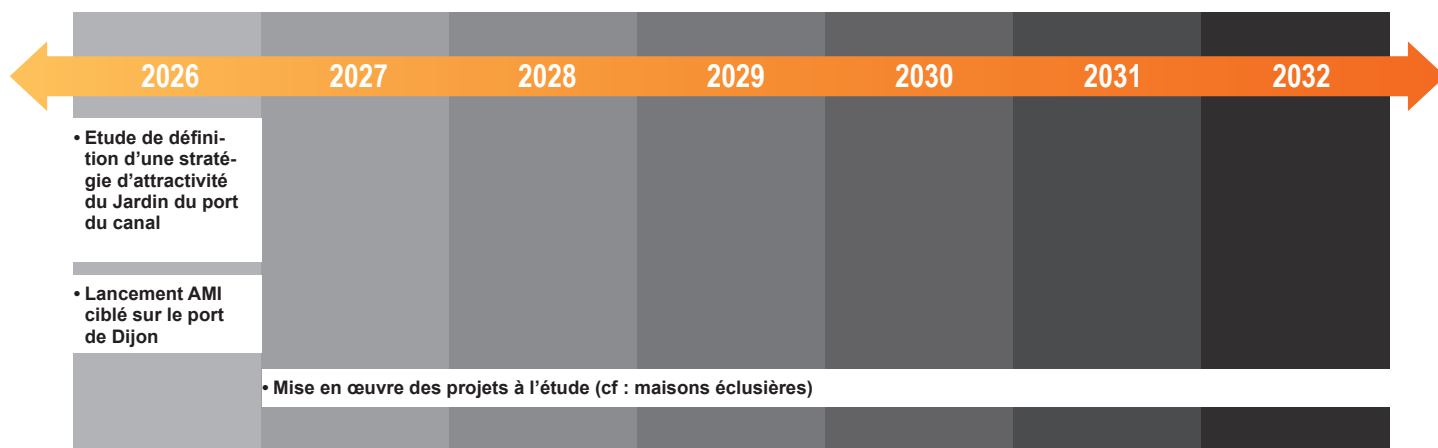
OBJECTIFS

- Appréhender le potentiel et les attentes des sites (notamment Port de Dijon, Port de Plombières-lès-Dijon, et Halte de Bretenière) pour l'accueil d'activités permanentes ou saisonnières.
- Accompagner les porteurs de projets dans le déploiement d'offres de restauration, y compris dans le cadre de modèles économiques hybrides.
- Soutenir l'offre à l'appui de la dynamique d'animation des sites (cf. programmation événementielle).



Treille végétalisée du Jardin du Port du canal à Dijon
©Vincent Arbelet – Ville de Dijon

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOVERNANCE

- **Pilote** : Dijon métropole
- **Partenaires à associer** : VNF, Communes, CCI-CMA

COÛT

- **Etude d'attractivité** : 40 K€ HT

FINANCEURS À MOBILISER

- Dijon Métropole
- Communes
- VNF
- Région BFC

ACTION 19 CRÉER UNE OFFRE SAISONNIÈRE PAR LA MISE EN PLACE D'UN BATEAU PROMENADE ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX LOISIRS FLUVIAUX

CONTEXTE

- L'offre de tourisme fluvial traditionnelle est peu adaptée à certains publics et l'offre de loisirs fluviaux quasi inexistante sur le linéaire.
- Les nouveaux projets d'aménagement des ports et haltes vont être propices au développement diversifié d'offres de loisirs fluviaux.



La « Billebaude 3.333 », acquise par la CC Pouilly-Bligny pour une mise en service en Juillet 2025 en remplacement de son ancien bateau-promenade.

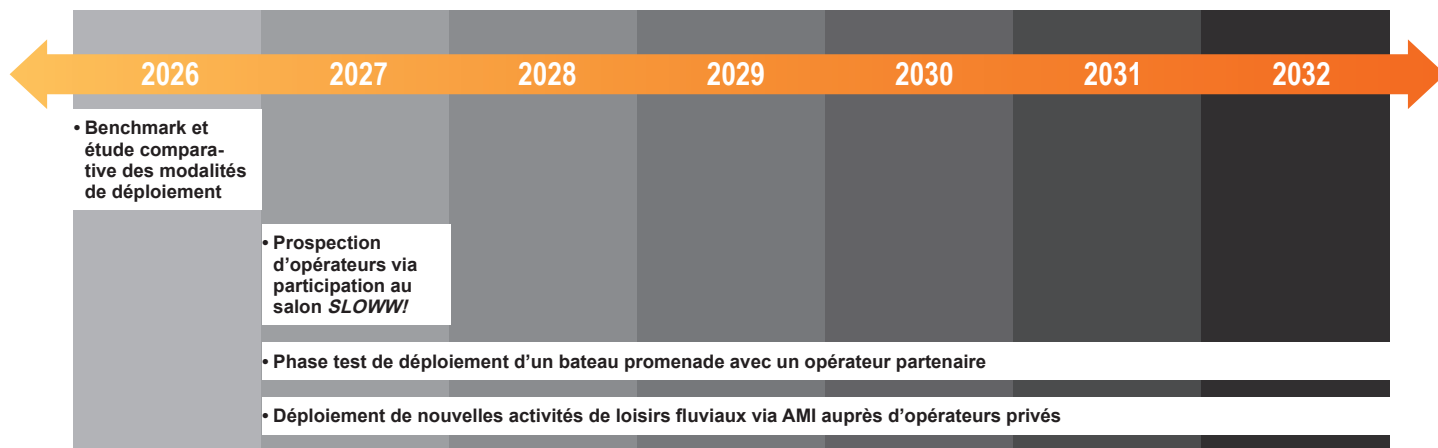
OBJECTIFS

- Conforter la destination fluviale et générer des retombées économiques nouvelles.
- Créer des formats de découverte du canal accessibles notamment :
 - Réflexion sur la mise en oeuvre d'un bateau promenade sur le linéaire.
 - Réflexion sur la location de bateaux électriques sans permis sur le port de Dijon (ou barques dans un 1er temps) dans le cadre d'un AMI dédié.
 - Prendre en compte la question de la disponibilité de la ressource en eau dans un contexte de changement climatique et adapter l'offre de services associée.



Barques sur le port de Dijon en 2025 ©Vincent Arbelet – Ville de Dijon

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOUVERNANCE

- **Pilote** : Dijon métropole
- **Partenaires à associer** : VNF, Ville de Dijon, Office de tourisme, opérateurs privés

COÛT

- **Ponton dédié sur les ports de Plombières-lès-Dijon et Dijon** : 160 K€ HT

FINANCEURS À MOBILISER

- Porteur de projet
- Dijon Métropole
- VNF
- Région BFC

ACTION 20 CRÉER DES OFFRES TOURISTIQUES PARTAGÉES ET COMMUNIQUER SUR «DIJON MÉTROPOLE DESTINATION TOURISTIQUE FLUVIALE»

CONTEXTE

- Compte-tenu de son niveau de développement actuel, l'offre fluviale et fluvestre est pour le moment assez peu valorisée dans la communication de destination touristique de Dijon Métropole.
- Dijon constitue néanmoins une base de départ et d'arrivée des séjours de péniches hôtels.

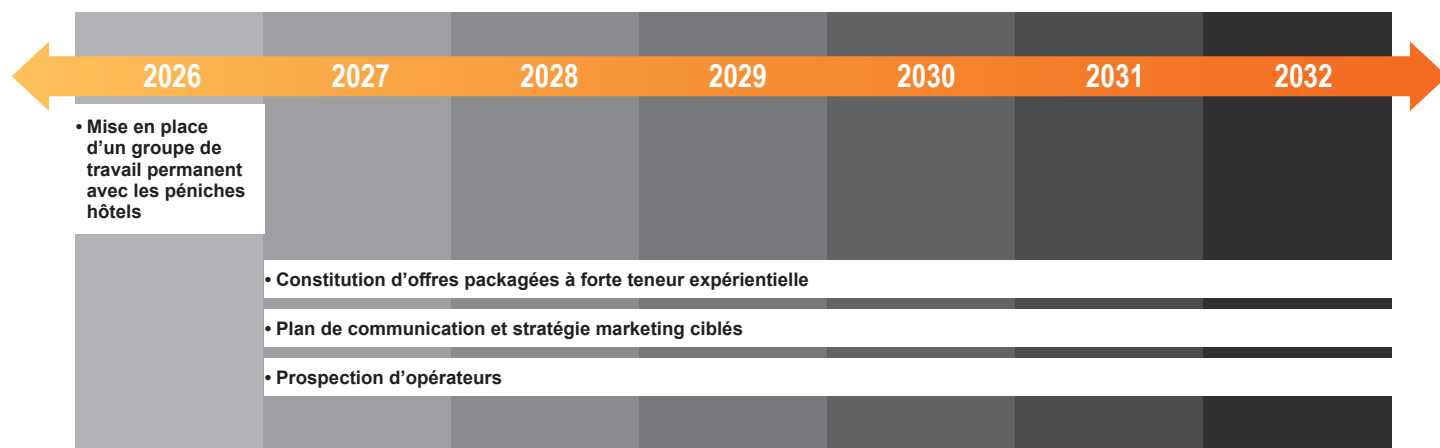
OBJECTIFS

- Affirmer le potentiel de la métropole dijonnaise comme destination touristique fluviale et fluvestre et accroître ses retombées économiques sur le territoire.
- Capitaliser sur la présence des péniches hôtels qui attirent des clientèles internationales et à hauts revenus et développer des synergies avec d'autres attracteurs touristiques du territoire (ex. Cité de la gastronomie).
- Développer des produits complémentaires à destination d'autres cibles de publics (ex. location de bateaux sans permis).



Péniche hôtel au port de Dijon ©VNF

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOUVERNANCE

- Pilote** : Dijon métropole/Office du tourisme
- Partenaires à associer** : Péniches hôtels, Côte d'Or Attractivité, Comité régional du tourisme + VNF

COÛT

- Stratégie marketing et plan de communication dédiés** : environ 75 K€ HT

FINANCEURS À MOBILISER

- Opérateurs privés (ex. péniches hôtels)
- Dijon Métropole
- VNF
- Région BFC
- CD 21

ACTION 21 PILOTAGE OPÉRATIONNEL, ANIMATION ET GOUVERNANCE

CONTEXTE

- Ce plan d'actions est le fruit d'un travail de co-construction.
- Outre Dijon Métropole, VNF et les communes mouillées, de nombreux acteurs socio-professionnels et représentants des usagers se sont mobilisés.
- La mise en œuvre du plan d'actions a par ailleurs vocation à mobiliser divers partenaires techniques, institutionnels et financiers.

OBJECTIFS

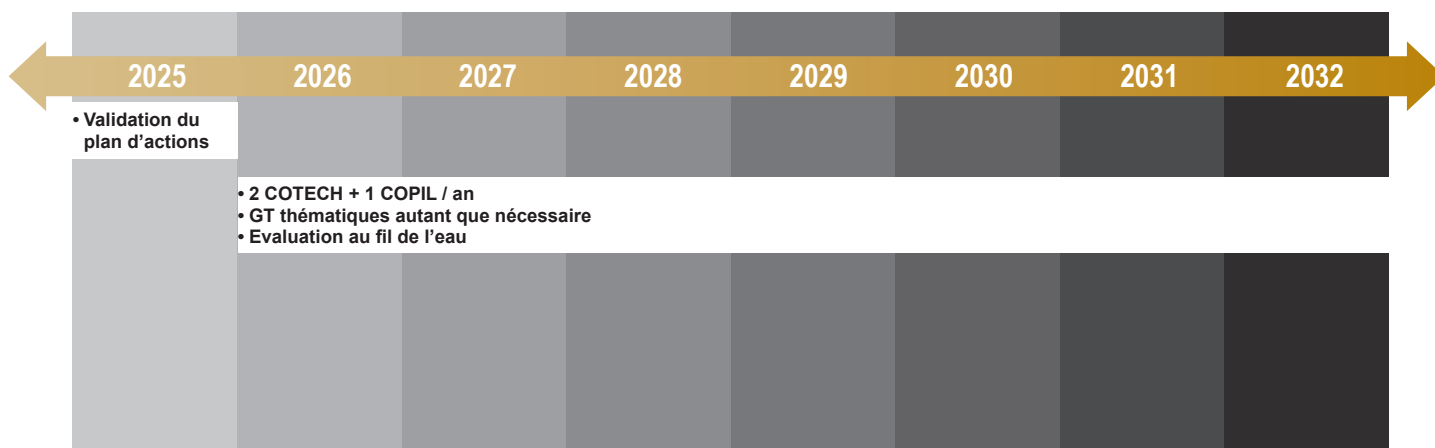
- Mettre en place un outil de gouvernance partagée (politique, financier et technique).
- Prolonger la dimension participative de la démarche.
- Installer des espaces et temps de dialogue avec les représentants des usagers et des partenaires associés à sa mise en œuvre.
- Organiser un pilotage et un suivi opérationnel du plan d'action, sur le territoire métropolitain et en coopération avec les autres EPCI.
- Disposer d'éléments de bilan et d'évaluation au fil de l'eau.



Signature du protocole d'accord ©Emma Benyamine – Ville de Dijon

32

PHASAGE OPÉRATIONNEL



GOUVERNANCE

- **Pilote** : Dijon Métropole + VNF
- **Partenaires à associer** : Dijon, Plombières-lès-Dijon, Longvic, Ouges, Bretenière
- Partenaires institutionnels (région, CD21, Agence de l'eau...)
- Gestionnaires et exploitants de ports/d'activités ou occupants du DPF (péniches hôtels, bateaux logements, hébergements touristiques, occupants de maisons éclusières...)
- Représentants des habitants/riverains et des usagers

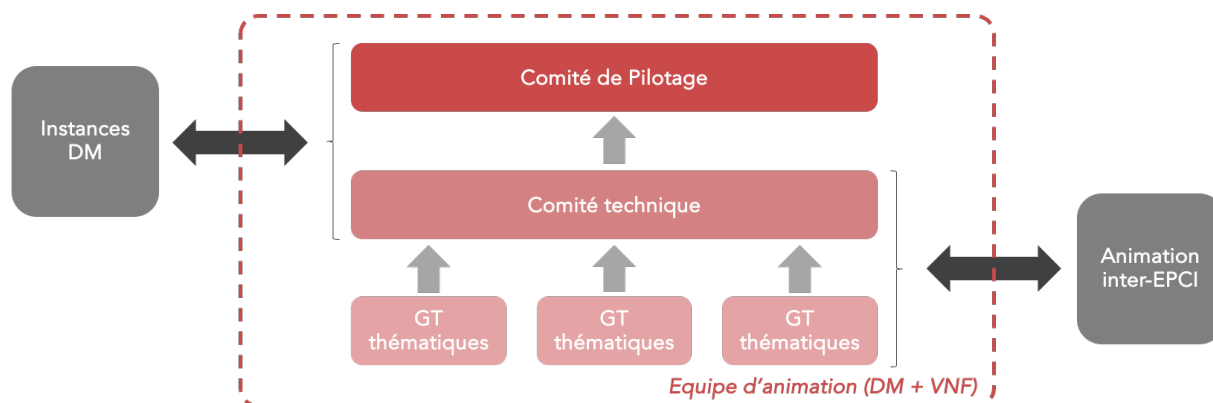
COÛT

- **Besoins de fonctionnement** : Moyens internes

ACTION 21

PILOTAGE OPÉRATIONNEL, ANIMATION ET GOUVERNANCE

SCHÉMA DE GOUVERNANCE (à titre indicatif)



- **Comité de Pilotage (COPIL) - 1 fois / an**
 - Dijon Métropole + Communes mouillées + VNF + CD21 + Région
 - Bilan du plan d'actions N + préparation des engagements N+1
- **Comité Technique (COTECH) - 1 à 2 fois / an**
 - Membres permanents : Dijon Métropole + VNF
 - +/- Membres invités : Partenaires opérationnels, Co-financeurs, ...
 - Revue opérationnelle du plan d'actions + évaluation fil de l'eau
 - Préparation du COPIL
- **GT Thématiques - autant que de besoin**
 - Conception et mise en œuvre opérationnelle des actions
- **Equipe d'animation - autant que de besoin**
 - Chef de projet Dijon Métropole + Cheffe de projet développement et animation territoriale VNF +/- UTI Bourgogne

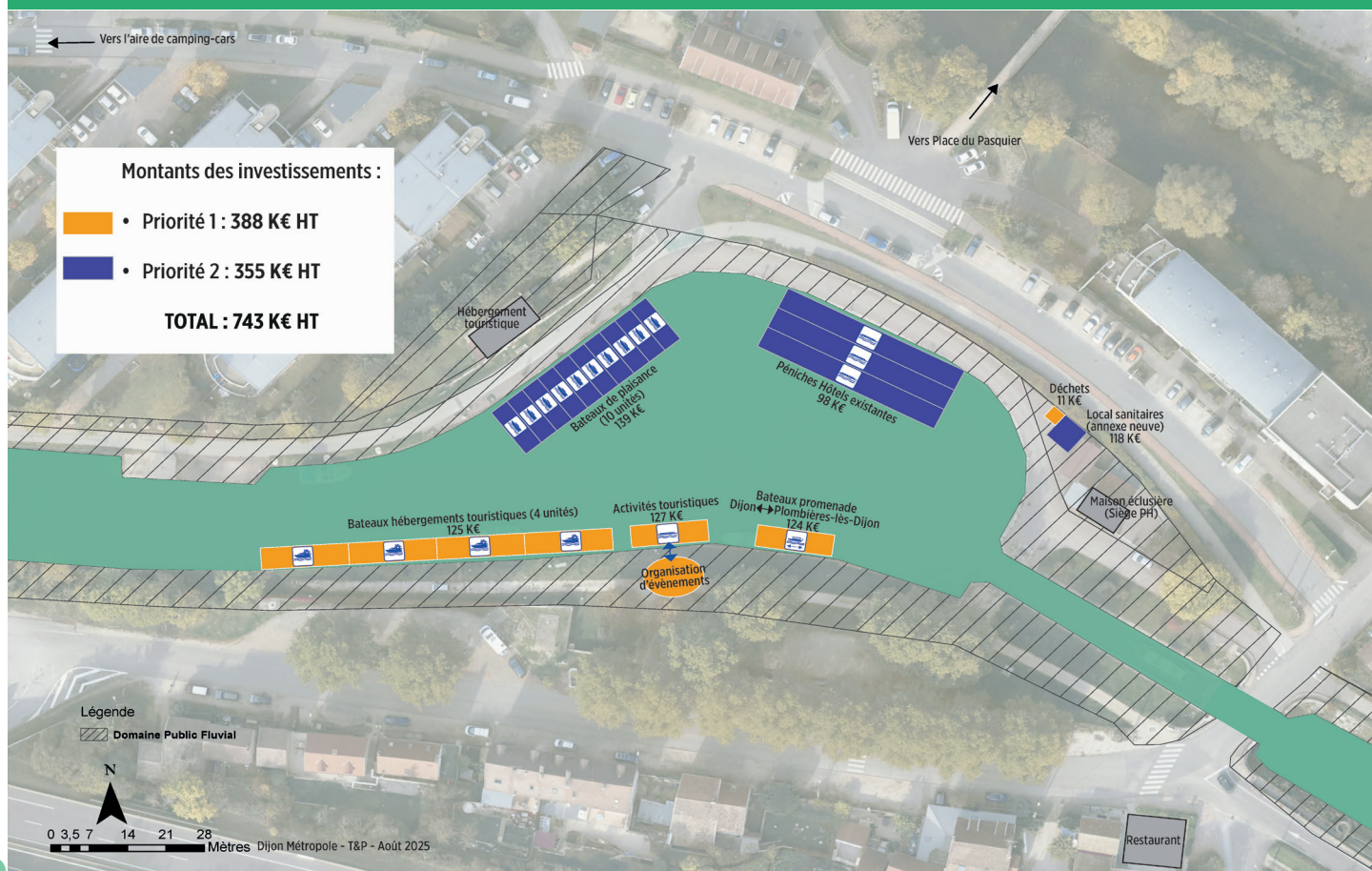
POUR MÉMOIRE

- Recrutement d'un poste d'alternant dédié au sein de Dijon Métropole à partir de mars 2026 (5 mois)
- En cas de besoin et au gré de l'avancement du plan d'actions, étudier la possibilité de recruter un animateur « Itinéraire Canal de Bourgogne » inter-EPCI (co-financement région et VNF)



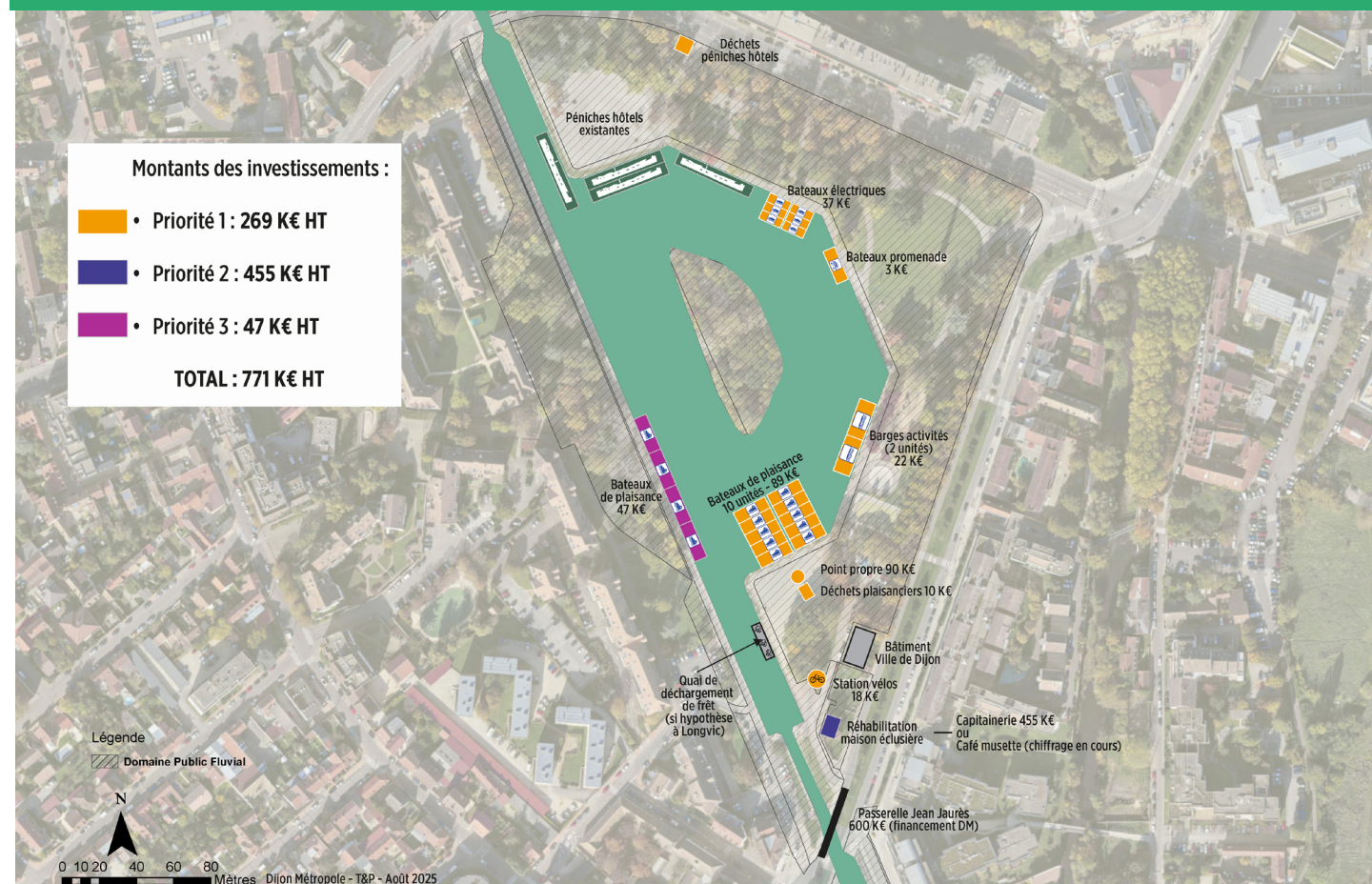
ANNEXES

PROPOSITION D'AMENAGEMENT PORT DE PLOMBIÈRES-LES-DIJON - Plaisance et loisirs de pleine nature



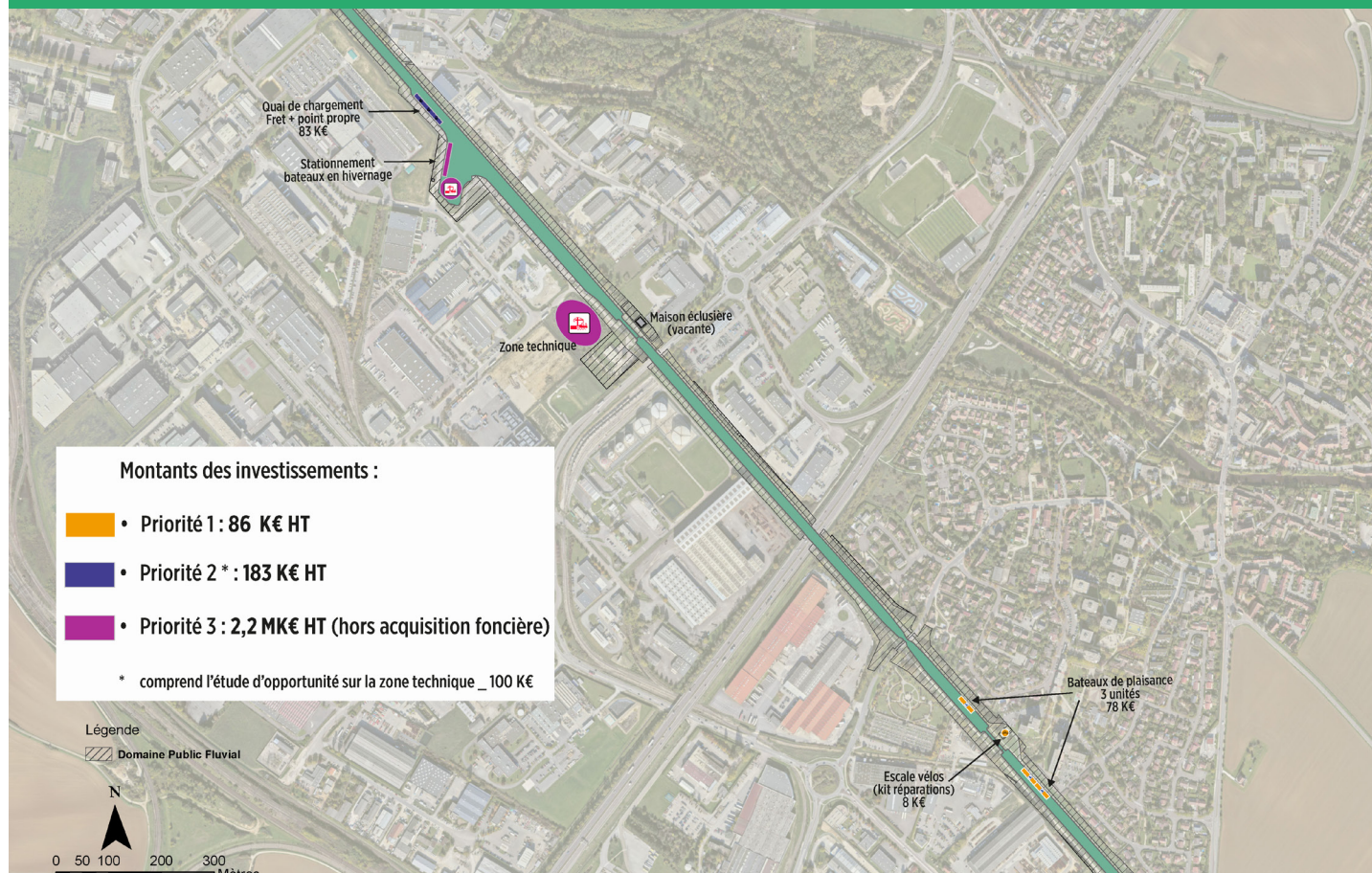
36

PROPOSITION D'AMENAGEMENT PORT DE DIJON - Attractivité touristique et cadre de vie



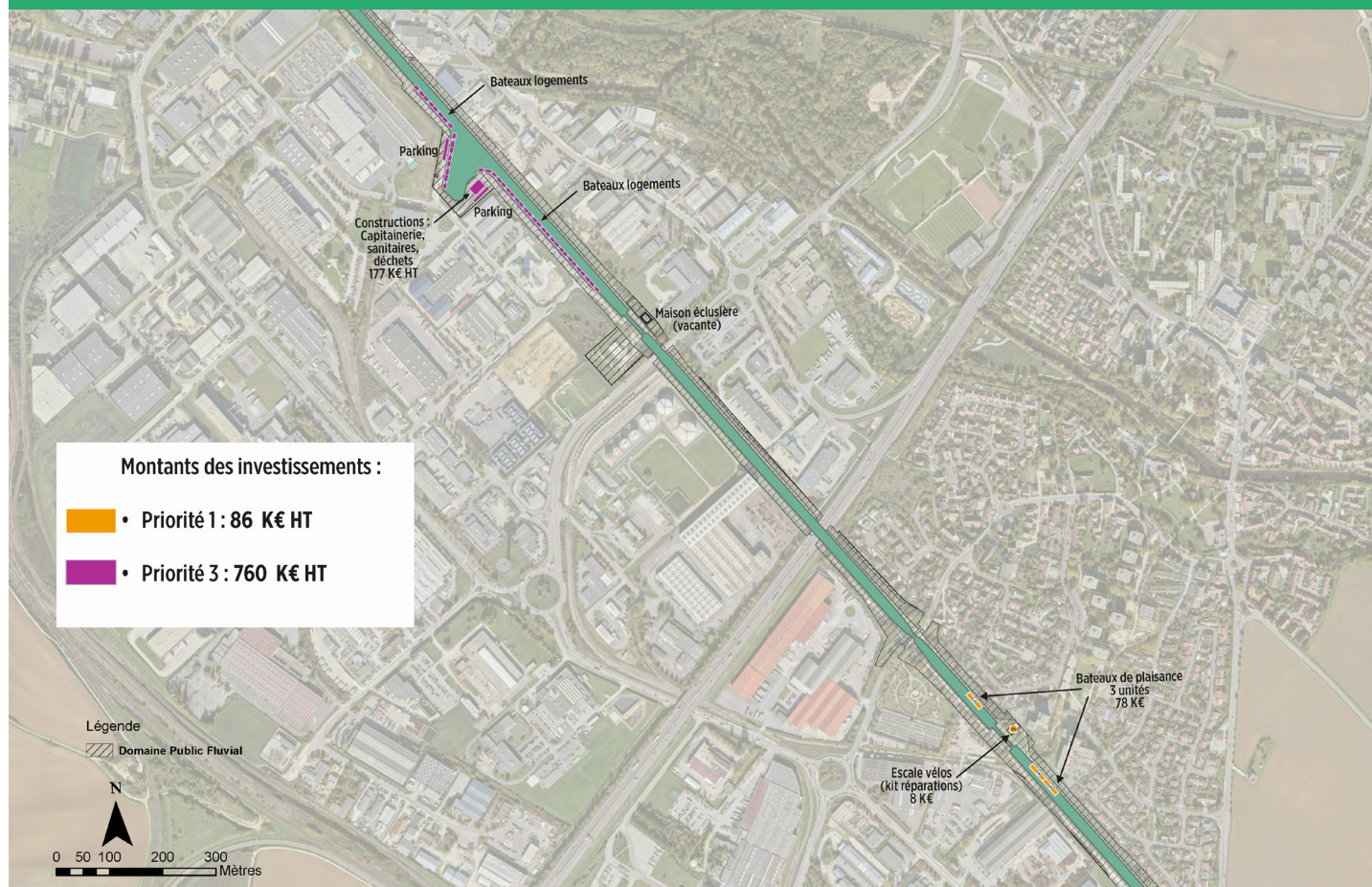
PROPOSITION D'AMENAGEMENT

PORT DE LONGVIC - VARIANTE 1 - Halte fluviale et développement économique

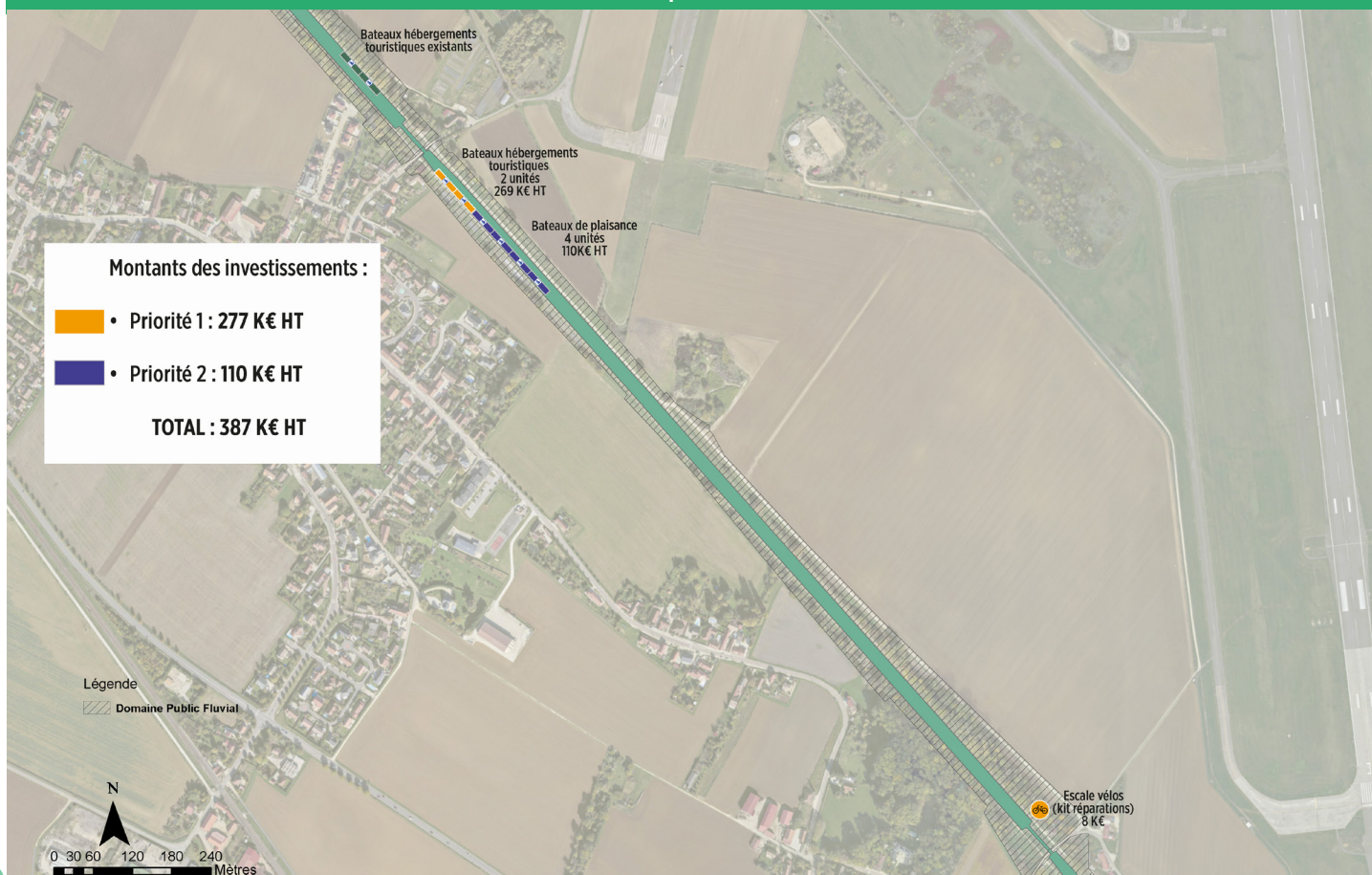


PROPOSITION D'AMENAGEMENT

PORT DE LONGVIC - VARIANTE 2 - Halte fluviale et bateaux logements



PROPOSITION D'AMENAGEMENT LES BERGES D'OUGES - Escale bucolique



38

PROPOSITION D'AMENAGEMENT LA HALTE DE BRETENIÈRE - Halte fluviale et spot de pêche

